

Impressum

<u>Éditeur</u> publié par l'OAI (Ordre

des Architectes et des Ingénieurs-Conseils).

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS

Rédaction

Pierre Hurt, Yann Jegu



©Maison Moderne™ www.maisonmoderne.com Maison Moderne est utilisée sous licence par MM publishing and Media SA (Luxembourg).

Conception graphique
Julie Kotulski

Contribution
Sophie Dubois

Coordination
Claire Doul, Guillaume Vanoutryve

Photos

OAI, Maison Moderne

Photos en couverture
Marie Russillo (Maison Moderne)

Impression Control

Imprimerie Centrale

Tirage

3750 exemplaires

Diffusion

Le magazine OAI est envoyé aux 2000 membres de l'OAI ainsi qu'à 1400 décideurs des secteurs public et privé au Luxembourg et à l'étranger.

Les magazines et les anciens bulletins d'information de l'OAI sont consultables dans la médiathèque du site www.oai.lu.

Toute reproduction est autorisée sous réserve de citer la source Mag OAI7 (www.oai.lu).





Conseil de l'ordre



Michelle Friederici Présidente Architecte



Patrick Nosbusch Vice-Président Ingénieur-conseil



Jacques Seywert
Membre
Ingénieur-conseil



Corinne Stephany Membre Architecte



Mike Dusseldorf Membre Ingénieur-conseil



Jean-Claude Welter
Membre
Architecte



Steve Weyland Membre Architecte



Pierre Hurt Directeur



Yann Jegu Directeur-adjoint

Éditorial Qui construit, construit pour nous tous!

En juin, plus de 800 personnes intéressées ont été présentes à la Philharmonie pour le Bauhärepräis OAI 2024. Fort contraste avec la dernière édition en 2020, qui était la première grande manifestation publique après la fin du 1^{er} confinement de la pandémie du Covid-19. En a-t-on tiré les bonnes leçons ?

Les crises récentes ont montré clairement que nous avons besoin d'un système qui valorise nos ressources, notre travail et notre culture de manière équitable, en fonction de la plus-value réelle pour notre vivre-ensemble. Suivant l'adage: bien, propre, régional, étant prêt à payer le prix correct.

Est-ce que les crises ont suffisamment aiguisé nos sens pour savoir ce qui ne va plus et pour ressentir ce qui permet un vivreensemble juste?

Si nous avons appris quelque chose à présent, alors c'est ceci: la phrase utilisée trop souvent: « C'est impossible, il n'existe pas d'alternative » est la plupart du temps fausse. Tout est possible.

Pourquoi avons-nous besoin d'un cadre de vie résilient?

Pour citer Willy Brandt: «On ne peut jamais penser de manière si compliquée, comme cela survient soudainement.» C'est pour cela que la culture de la confiance est à placer au centre de toutes nos relations sociales, en évitant la judiciarisation et le carcan administratif exagéré. Il faut franchir les barrières de notre propre méfiance.

La qualité de vie ne se décrète pas, mais elle se fonde sur des valeurs communes vécues. L'acte de bâtir en lui-même est la plus forte concrétisation de ces valeurs.

Redonnons aux maîtres d'ouvrage avec leurs concepteurs la liberté et l'envie de créer notre monde. Voilà pourquoi nous avons besoin d'une planification bien détaillée, fondée sur le long terme, par des femmes et des hommes de l'art indépendants, en dialogue avec les maîtres d'ouvrage et les citoyens.

Pierre Hurt, Directeur

Dossier du mois

Bauhärepräis OAI 2024

La Vie de l'Ordre



Entrevue OAI avec le Ministre des Affaires intérieures Léon Gloden

Le baromètre du secteur

Stabilisation à un niveau très bas du volume des projets de construction en étude!

La parole à

La simplification administrative, un atout pour le secteur du logement

Luc Frieden, Premier Ministre Michelle Friederici, Présidente OAI Patrick Nosbusch, Vice-Président OAI



Tribune libre

Missions de l'ITM

Espaces d'une vie

Entretien avec Jean Goedert

44

otos © OAI; Marie Russillo (Maison Moderne): extrait du Livre Frei Otto, das Gesamtwerk, Birkhäuser-Ve

42

06

34

Multihalle Mannheim, Hängemode

Jurisprudence Le principe de la facture acceptée et le recouvrement d'honoraires	48
Assurance L'assurance des architectes et des ingénieurs face aux défis de la construction	50
BIM Le BIM en phase Soumission: intérêts et exemples de solutions	52
MOAI Commission élargie «MOAI-Contrats»	54
Urban sketchers Luxembourg	56

Concours et résultats

Ensemble urbain mixte Nei Hollerich Ouest

Remise en valeur du site Mansfeld et de ses vestiges à Clausen



Baumschlager Eberle Architekten/PetitdidierPrioux Architectes/Belvedere Architecture/MOZ Paysage/ LSC Engineering group

Mon projet préféré

Immeuble Printz-Richard par Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés



Actualités du Luca	68
Cycle de formation OAI	69
Agenda OAI	70
Le service de l'OAI	71

Lors du Bauhärepräis OAI 2024, tous les maîtres d'ouvrage des 301 projets présentés ont gagné: en termes de cadre de vie et d'esprit d'équipe, mais également parce qu'ils ont vécu l'expérience d'avoir une idée et de la développer avec les concepteurs, et de suivre un chemin commun avec persévérance de la réalisation à l'exploitation du projet.

Bauhärepräis OAI 2024

Célébration de la « Baukultur » au Luxembourg

Cette fois encore, ce Prix quadriennal organisé par l'OAI a été couronné d'un immense succès. 301 projets achevés depuis janvier 2020 ont été remis.

Il est intéressant de noter que parmi les candidatures, 150 provenaient du secteur public et 151 du secteur privé.

Certains projets se sont particulièrement distingués et ont été récompensés par le jury international. Les prix ont été décernés à des maîtres d'ouvrage qui soutiennent la qualité architecturale et qui, par leurs réalisations remarquables et durables, contribuent à promouvoir une culture de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Luxembourg. Le prix encourage les futurs maîtres d'ouvrage, mieux informés et plus conscients de leur rôle décisif, à aménager notre espace de vie de manière intelligente et durable:

qui construit, construit pour nous tous.

Qu'il s'agisse de la transformation d'une ancienne distillerie en une résidence intergénérationnelle, de halls de formation pour la formation continue dans l'artisanat,

6

de ponts pour vélos ou de nouveaux parcs, de rénovations ou d'aménagements intérieurs exemplaires; des prix ont été distribués dans 9 catégories. L'architecture contemporaine qui préserve le patrimoine culturel et favorise la durabilité...

Les 9 catégories étaient les suivantes:

- Logement individuel: maisons unifamiliales ou bifamiliales
- 2. Logement collectif (à partir de 3 unités)
- 3. Aménagement intérieur (maison, magasin, administratif...)
- 4. Bâtiment à vocation commerciale/artisanale/industrielle
- 5. Bâtiment à vocation administrative/lieu de travail/santé
- 6. Bâtiment à vocation éducative/culturelle/sportive
- 7. Ouvrages d'art/infrastructures
- Aménagement du territoire / urbanisme (PAP exemplaire...) / espaces paysagers (parcs, places...)
- Équipements techniques, énergétiques... (solution innovante/ intégration réussie...)



Pierre Hurt Directeur



7

fig. 1

Lors de sa séance du 26 avril 2024, le jury a choisi des Lauréats et des Mentions par catégorie, et 5 Prix Spéciaux. C'est d'ailleurs pour ceuxci qu'ont eu lieu la plupart des discussions au sein du jury: aura-t-on encore besoin d'un prix spécial pour l'accessibilité à l'avenir, ou cela devrait-il être considéré depuis longtemps comme un standard?

Comme le résume la coprésidente du jury, Ruth Schagemann, également présidente du Conseil des Architectes d'Europe (CAE):

«La diversité des projets exemplaires montre clairement que la qualité peut être atteinte lorsque des maîtres d'ouvrage courageux et des concepteurs engagés travaillent ensemble. Le résultat est inspirant, montre la voie et motive».

Le Bauhärepräis a été accompagné de 3 expositions:

- Spuerkeess Bank Center
 Liberté
 Les Lauréats, Mentionnés,
 Prix Spéciaux et Prix du Public
- Luxembourg Center for Architecture (LUCA)
 Wall of Fame avec l'ensemble des 301 candidatures et interviews filmées des Lauréats
- Bierger-Center VDL
 Les Lauréats et les Prix Spéciaux

PLUS D'INFORMATIONS

- Vous pouvez découvrir tous les résultats, et notamment les interviews filmées des maîtres d'ouvrage Lauréats sur www.bhp.lu. Toutes les candidatures peuvent également y être consultées.
- → Le livre retraçant tous les événements liés au Bauhärepräis OAI 2024 et présentant les résultats et toutes les candidatures est disponible au prix de 25€ TTC auprès de l'OAI et dans de nombreuses librairies.







Plus de 800 personnes, dont Fernand Etgen, Vice-Président de la Chambre des Députés, et 6 Ministres du Gouvernement, à savoir Claude Meisch, Yuriko Backes, Max Hahn, Léon Gloden, Serge Wilmes et Eric Thill, ont assisté à la cérémonie de remise des trophées aux maîtres d'ouvrage des projets récompensés le 10 juin 2024 à la Philharmonie de Luxembourg.

fia.1



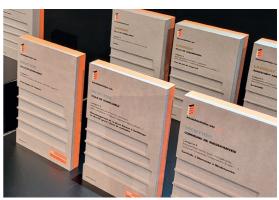


fig. 6

fig. 2
Photo du jury de gauche à droite:
Ruth Schagemann, Pierre Hurt

(secrétaire du jury), Birgit Knoch (secrétaire du jury), Inès Ferguson, Hervé Sybertz, Arlette Schneiders, Alex Kieffer, Patricia Wruuck, Catherine Decker, Stefan Maas,

Anna Ramos fig. 3

Le Conseil de l'Ordre avec certain.e.s invité.e.s d'honneur fig. 4

Exposition OAI au Spuerkeess Bank Center 19 Liberté fig.5 Ruth Schagemann, coprésidente du Jury du

Bauhärepräis OAI 2024 fig. 6

Au total, 27 maîtres d'ouvrage (11 lauréats, 11 mentions et 5 prix spéciaux) ont pu ramener un trophée chez eux

fig. 7

Les maîtres d'ouvrage primés lors du Bauhärepräis OAI 2024



9

photos @ OAI

fig. 7

OAI © 11.2024

En parallèle de l'organisation du Bauhärepräis OAI 2024, l'OAI a poursuivi de février à août 2024 ses nombreuses activités: concertations avec les membres du nouveau Gouvernement, avis sur les projets de loi et de règlements grand-ducaux, échanges avec les autres acteurs du secteur de la construction en matière d'information et de formation des membres OAI, de promotion de leur travail auprès des décideurs et du grand public...

La Vie de l'Ordre

01.08.2024

Avis

OAI – Le maintien légal de l'indépendance professionnelle de nos membres au cœur du débat

L'OAI a publié le 1er août 2024 son avis complémentaire sur le projet de loi no 7932 sur l'exercice des professions libérales des secteurs de la construction et de l'aménagement du territoire. Il fait suite à un premier avis critique de l'OAI, daté du 9 février 2022, et à la publication le 14 juin 2024 des amendements apportés par la Commission parlementaire de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme au projet de loi.

L'OAI considère favorablement plusieurs aspects de la future loi destinée à remplacer la loi éprouvée du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Ce projet de loi revêt une importance capitale non seulement pour les professions d'intérêt public rassemblées au sein de l'OAI, mais également pour le fonctionnement systémique de l'ensemble du secteur de la construction au Luxembourg.

En effet, les maîtres d'ouvrage ont besoin de concepteurs pouvant assurer leur rôle essentiel de conseiller indépendant et de prescripteur pour l'attribution des marchés de travaux et de fournitures, et ceci libres de tout conflit d'intérêts.

Ainsi les entreprises sont désignées par des procédures d'attributions transparentes, le plus souvent par corps de métiers séparés.

À l'examen du projet de loi dans sa teneur actuelle, il subsiste toutefois des sujets de préoccupations majeurs.

OAI © 11.2024 10

Des points qui risquent de bloquer son application sur le terrain doivent donc être précisés voire revus. L'OAI ne saurait l'approuver en l'état, sans résolution de ses déficiences, notamment en ce qui concerne la garantie de l'indépendance professionnelle.

Il faut garder à l'esprit que les règles d'indépendance professionnelle doivent être prévues, comprises et articulées à trois niveaux:

Les activités incompatibles impliquent, notamment sur le plan des autorisations d'établissement, l'interdiction faite à une personne menant une activité incompatible d'exercer par ailleurs une profession de l'Ordre (et inversement à un titulaire d'une profession de l'Ordre de s'adonner à une activité incompatible). Or, l'article 5 (nouveau) prévoit des activités incompatibles relativement à «l'inscription à l'Ordre », mais de manière non exhaustive et lacunaire. L'article 6 (sous les points 1 et 2) prévoit des règles d'incompatibilités au niveau des autorisations d'établissement, mais également de manière

insatisfaisante, puisque basées sur l'article 5 incomplet quant aux activités incompatibles.

L'actionnariat des personnes morales: à ce titre l'article 6 (nouveau) prévoit uniquement que la majorité (51%) du capital soit détenue, par des personnes physiques qualifiées pour exercer «cette» profession de l'Ordre, et/ou par une personne morale détentrice d'une autorisation d'établissement afférente. Mais pour le restant du capital (49%), rien n'est prévu pour éviter qu'un entrepreneur de construction ou un autre titulaire d'une activité incompatible n'entrent au capital!

La direction de la société, à savoir les dirigeant(s) de droit ou de fait, les mandataires sociaux, les administrateurs et les gérants statutaires qui doivent également être indépendants et non impliqués dans des activités incompatibles. Pourtant, absolument rien n'est prévu à ce sujet dans le projet de loi.

Vu la complexité de la question essentielle de l'indépendance professionnelle pour éviter des conflits d'intérêts, l'OAI a publié également un tableau récapitulatif présentant la version actuelle du projet n° 7932 de nouvelle loi OAI sur ces aspects et les propositions OAI.

Il propose d'appréhender de manière graphique les éléments détaillés dans notre avis complémentaire du 1^{er} août 2024.

L'OAI demande de voir corriger les graves lacunes du projet de loi à ce sujet, en faisant des propositions d'amendements au texte du projet de loi, afin de voir respecter le prescrit de l'indépendance professionnelle, valeur cardinale des professions de l'Ordre, à tous ces trois niveaux.

L'OAI a entamé des démarches en vue de présenter les points essentiels de son avis au Ministre de l'Économie Lex Delles ainsi qu'aux groupes parlementaires représentés au sein de la Commission parlementaire.

PLUS D'INFORMATIONS

L'avis complémentaire OAI et le tableau récapitulatif en ce qui concerne l'indépendance professionnelle des membres OAI sont publiés dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique «Avis OAI».



26.07.2024

Concertation

Inspection du Travail et des Mines (ITM)

Une délégation de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM), composée de Marco Boly, Directeur, Claude Santini, Directeur adjoint, Luc Della Schiava, Inspecteur en chef du travail (phase conception, autorisation), et Guy Schmit, Inspecteur principal du travail, a été reçue le 26 juillet 2024 par l'OAI représenté par Michelle Friederici, Présidente, Mike Dusseldorf et Steve Weyland, membres du Conseil de l'Ordre, et Pierre Hurt, Directeur.

La réunion portait principalement sur la mesure 17 « Révision des normes, règlements et démarches applicables en matière de sécurité » du paquet de 40 mesures de simplification administrative annoncé le 19 juin 2024 par le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, Claude Meisch, le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, et le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes.

Ce paquet reprend de nombreuses propositions soumises par l'OAI dans le cadre du dossier de 129 propositions de mesures remis le 17 mai 2024 au Ministère des Affaires intérieures suite au diagnostic des incohérences au niveau des lois / RGD et des problèmes structurels dans les procédures.

Les discussions ont porté sur les démarches à poursuivre préalablement à l'intégration du Service National de la Sécurité dans la Fonction Publique (SNSFP) dans l'ITM, qui est prévue dans cette mesure 17.

L'OAI étudiera comment apporter son soutien en la matière sur base d'un argumentaire fourni par l'ITM.

11 OAI © 11.2024



24.07.2024 Concertation

Centre de Compétences de la Fédération des Artisans et OAI

Une délégation de l'OAI composée de Mike Dusseldorf, Pierre Hurt et Birgit Knoch a été invitée le 1er mars 2024 par les Centres de Compétences (CdC) de la Fédération des artisans (FDA) représentée par Marc Ant, directeur général, et Tom Girardin, Directeur adjoint, avec l'objectif de trouver des synergies dans le domaine de la formation.

Après la visite des halls de formation Krakelshaff de Bettembourg, le projet d'élaborer ensemble des formations pratiques pour le public-cible des concepteurs et des chefs de chantier a été discuté.

Cette formation d'une journée, couvrant l'enveloppe et la technique du bâtiment, sera probablement proposée aux CdC à partir de l'automne 2024.

Par ailleurs, il a également été retenu que les membres de la FDA bénéficieront également à l'avenir d'un accès à prix réduit, c'est-à-dire soutenu financièrement par les CdC, à une sélection de formations parmi l'offre de formation de l'OAI.

Comme pour la construction de bâtiments, les CdC et l'OAI voient de grands avantages à mélanger les participants à la formation (concepteurs et exécutants), qui peuvent alors chacun contribuer au contenu de la formation à partir de leurs expériences respectives et ainsi apporter une meilleure compréhension de l'autre.

Les discussions ont été poursuivies lors d'une seconde réunion le 24 juillet 2024 à laquelle ont également participé Dominique Sander et Fernand Mamba pour les CdC, et Steve Weyland pour l'OAI.



17.07.2024



Avis CES sur le régime général d'assurance pension

Lors de son assemblée plénière le 17 juillet 2024, le Conseil Économique et Social (CES), auquel participe Pierre Hurt en tant que coordinateur de la FTI, a adopté à l'unanimité de ses membres, son avis sur le régime général d'assurance pension.

Faute d'accord entre les 2 positions, cet avis est composé de 2 parties séparées: avis du groupe salarial du CES et avis du groupe patronal du CES.

PLUS D'INFORMATIONS

Cet avis peut être consulté sur le site <u>ces.public.lu</u> à la rubrique «Avis».

10.07.2024



L'OAI, votre voix dans le processus législatif

L'OAI a transmis aux instances compétentes ses avis sur plusieurs projets de loi et de règlements grandducaux au cours des derniers mois.

- 1. Le renouvellement du régime d'aides en faveur de la protection de l'environnement, qui fait l'objet du projet de loi n° 8386 sur le renouvellement du régime d'aides à la protection de l'environnement et du climat, s'inscrit dans la droite lignée des objectifs climatiques du pays, notamment:
- atteindre la neutralité carbone d'ici 2050,
- réduire de 55 % ses émissions de gaz par rapport à 2005 à l'horizon 2030,
- utiliser 25 % de part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale brute du pays, un rehaussement à 37 % étant actuellement envisagé dans le cadre de la mise à jour du PNEC (plan intégré en matière d'énergie et de climat) dont la version finale
- du projet est attendue par la Commission européenne pour le 30 juin 2024,
- améliorer de manière significative son efficacité énergétique. À l'horizon 2030, le Luxembourg vise à réduire la consommation d'énergie de 40 à 44% par rapport au scénario de référence de 2007,
- garantir la sécurité de l'approvisionnement en énergie du pays.

Dans ce contexte, les aides d'État constituent un instrument majeur dans la transition vers une économie neutre en carbone et l'OAI s'est félicité d'un tel projet de loi visant à renouveler le régime d'aides à la protection de l'environnement et du climat.

D'un point de vue technique, l'OAI a fait plusieurs demandes d'explicitations de termes retenus dans le texte législatif afin d'en rendre plus concrète sa compréhension.

- 2. Dans son avis sur le projet de loi n° 8353 portant introduction d'un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement, l'OAI a accueilli favorablement un amortissement supplémentaire de 4% en l'année d'achèvement (au prorata des mois entiers au cours desquels les immeubles ou parties d'immeubles bâtis sont considérés comme achevés) et les 6 années suivantes, qui s'ajoute à l'amortissement de 2% fixé par voie réglementaire pour les immeubles ou parties d'immeubles bâtis éligibles. Néanmoins, l'OAI a jugé que le taux d'amortissement était encore trop faible pour créer l'intérêt d'un investisseur ou un constructeur.
- 3. Selon le projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 102, alinéa 8, de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (Transfert des plus-values), il est prévu que les plus-values, dégagées par la réalisation d'immeubles bâtis ou non bâtis faisant partie du patrimoine privé d'un contribuable, sont transférables soit sur des immeubles acquis ou constitués situés au Luxembourg utilisés à des fins de gestion locative sociale, soit sur des bâtiments d'habitation atteignant le niveau A+

dans les classes de performance énergétique, d'isolation thermique et de performance environnementale. L'OAI a exprimé son interrogation à propos de cette limitation du type d'objets pouvant bénéficier de cette mesure et a proposé la possibilité d'opérer un transfert dans le cadre d'un régime de transfert en neutralité fiscale sur d'autres types d'immeubles d'habitation afin de doper les investissements.

- 4. Au sujet du projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 1969 concernant la fixation de la valeur locative de l'habitation faisant partie du domaine agricole ou forestier de l'exploitant agricole ou forestier, l'OAI a préconisé d'intégrer comme autres bénéficiaires des mesures les domaines viticoles qui, selon l'OAI, peuvent être assimilés en tant qu'exploitant de ressources naturelles issues de la terre au domaine agricole ou forestier.
- 5. Le projet de règlement grandducal modifiant le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel, vise à répartir ses membres en trois sections:
- la section du patrimoine architectural et archéologique,
- la section du patrimoine mobilier,
- la section du patrimoine immatériel

Dans son avis, l'OAI a indiqué que la composition actuelle de la délégation OAI à la section du patrimoine architectural et archéologique devrait être au moins conservée (2 membres effectifs et 2 membres suppléants).

Au sujet de la section du patrimoine mobilier, l'OAI a estimé que la délégation OAI devrait être composée au moins d'un membre effectif et d'un membre suppléant.

PLUS D'INFORMATIONS

 Ces avis sont publiés dans la Médiathèque du site <u>www.oai.lu</u> à la rubrique « Avis OAI ».

05.07.2024

Concertation

Neobuild/IFSB

Mike Dusseldorf, Steve Weyland, Pierre Hurt et Birgit Knoch, Chargée de missions OAI, ont reçu le 5 juillet 2024 Luc Meyer, Directeur de Neobuild et Alexis Sikora, Directeur de l'IFSB.

La poursuite des collaborations a été discutée. En matière de formation continue, l'organisation commune de modules transversaux permettra notamment de renforcer les échanges entre concepteurs, artisans et entreprises.





05.07.2024

Concertation

Ministre des Affaires intérieures Léon Gloden

Une délégation de l'OAI, composée de Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt a été reçue le 19 février 2024 par le Ministre des Affaires intérieures Léon Gloden accompagné par ses collaborateurs Steff Schaeler, Premier Conseiller de Gouvernement, Mireille Cruchten, Chargée de la Direction des Affaires communales, et Marny Schmitz, Attachée.

Après une présentation des 3 études OAI qui montrent la dégradation de la situation économique des membres OAI et le fort ralentissement de leur activité, les premiers retours du diagnostic des incohérences au niveau des lois / RGD / procédures effectué par l'OAI pour le compte du Ministère dans le cadre d'une offre de services ont été présentés.

Le renforcement de la Cellule de facilitation urbanisme et environnement (dont il serait utile que l'avis puisse avoir un statut d'accord de principe dans un souci de sécurité de planification) et de la Plateforme de concertation PAP, la révision du règlement-type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites (notamment suite aux propositions de l'OAI), l'assistance aux communes dans le cadre du Pacte Logement 2.0, le cadre contractuel des missions des membres OAI pour le secteur communal, et l'analyse de la loi sur les marchés publics quant à son efficacité ont été discutés, entre autres dossiers importants.

Lors d'une seconde entrevue le 5 juillet 2024, le Ministre, accompagné de ses collaborateurs Steff Schaeler et Laurent Knauf, Premiers Conseillers de Gouvernement, Frank Goeders, Chargé de la Direction de l'Aménagement communal et du Développement urbain, Cyrille Goedert, Chargé de la Direction des Affaires communales, et Marny Schmitz, Attachée, a reçu le 5 juillet 2024 une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Jacques Seywert, Corinne Stephany et Pierre Hurt,

ainsi que Gérard Koob, Directeur du Syvicol.

La délégation du Ministère a remercié l'OAI pour la remise le 17 mai 2024 du dossier reprenant 129 propositions de mesures suite au diagnostic OAI des incohérences au niveau des lois/RGD et des problèmes structurels dans les procédures.

40 mesures de simplification administrative ont déjà été annoncées le 19 juin 2024.

La proposition de mise à jour des contrats-types du secteur communal, visant à répondre aux griefs de l'Autorité de la Concurrence (Décision n° 2024-E-01 du 25 mars 2024) et à introduire la possibilité de forfaitiser les honoraires, a été présentée.

Cette mise à jour sera transmise aux communes par le Syvicol, le cas échéant avec l'OAI.

La délégation OAI a également exposé ses propositions OAI d'un nouveau contrat-type construit sur les principes de la Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU, à publier comme clause du CRTI-B.

Un tel contrat-type, soutenu par le CRTI-B, est particulièrement nécessaire dans le contexte des marchés publics afin de pouvoir comparer les offres entre elles.

Le Ministre Léon Gloden accueille favorablement cette initiative et se concertera encore avec le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à ce sujet.

En ce qui concerne l'attribution des missions aux professions OAI, les propositions de l'OAI pour des procédures selon les principes «Quality Based Selection (QBS)» proportionnées et conformes à la réalité des bureaux OAI établis au Luxembourg ont été présentées.



02.07.2024

Concertation

Prévention des incendies dans la construction de bois

Depuis juin 2023, une sélection d'experts de l'OAI et de Neobuild se sont joints aux réunions de travail ITM/CGDIS (dernière en date: 2 juillet 2024), pour veiller à ce que l'évolution des prescriptions de sécurité incendie ITM-SST intègre la transition vers des pratiques de construction plus durables au Luxembourg.

Leur apport vise particulièrement à lever les obstacles à l'utilisation de matériaux biosourcés dans le secteur de la construction. Cette collaboration a été rendue possible grâce à l'initiative et au soutien du MEA-Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du Territoire (maintenant placé sous l'égide du MECO - Ministère de l'Économie), qui collabore étroitement avec l'OAI depuis 2019 pour instaurer des groupes de travail dédiés à la promotion de la construction durable et de l'économie circulaire au Luxembourg.

 Introduire les principaux objectifs de sécurité:

Les mesures décrites dans les prescriptions de sécurité incendie peuvent être interprétées comme un concept incendie type définissant un niveau de sécurité auquel doivent répondre les constructions ciblées par les prescriptions.

L'introduction des principaux objectifs visés par les mesures décrites dans les prescriptions, permettra aux concepteurs de comprendre leur utilité, et le cas échéant, de proposer des mesures de sécurité alternatives à celles proposées dans le cadre d'un concept de sécurité incendie. De même, elle donnera aux représentants des autorités compétentes une base pour juger de l'utilité et de l'adaptation des mesures alternatives proposées.

2 Adapter les prescriptions afin de faciliter l'utilisation de matériaux biosourcés:

On peut observer dans le secteur de la construction une forte augmentation de la demande d'utilisation de matériaux biosourcés, tels que le bois, la cellulose, la laine, le chanvre, etc. Comme les prescriptions actuelles se basent sur un gros œuvre réalisé principalement en matériaux non combustibles tels que le béton armé ou l'acier, il y avait nécessité de réfléchir aux mesures nécessaires permettant la mise en œuvre de ces matériaux combustibles, et donc susceptibles de participer à un incendie.

En se basant sur les objectifs de sécurité définis, les nouvelles prescriptions proposeront des solutions types pour encadrer l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction.

3. Uniformiser et généraliser les termes utilisés:

L'utilisation de termes divers, pour une partie non définie, ont parfois conduit à des interprétations diverses de certains articles des prescriptions. L'uniformisation des termes utilisés et leur nouvelle définition dans l'ITM-SST 1500 ont pour objectif de limiter les interprétations subjectives.



26.06.2024

Concertation

Syvicol

Michelle Friederici, Patrick Nosbusch, Corinne Stephany et Pierre Hurt ont été reçus le 26 juin 2024 par le bureau du Syvicol représenté par le Président Emile Eicher, la 1^{re} Vice-Présidente Lydie Polfer, le Directeur Gérard Koob, et Rita Simoes, Attachée stagiaire.

La délégation OAI a indiqué que le site www.moai.lu propose toutes les informations sur la Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU, y compris une série de fiches d'information jusqu'ici non publiques, pouvant être utiles aux communes.

Le sujet principal de l'entrevue était cependant le cadre contractuel entre les architectes et ingénieurs-conseils et les communes.

Ainsi, l'OAI a notamment présenté ses réflexions pour l'élaboration de contrats-types d'une nouvelle génération à publier comme clause du CRTI-B et, dans ce contexte, ses propositions pour la clarification des modalités d'attribution des missions à ses membres.

Le bureau du Syvicol s'est montré favorable à une refonte des contrats-types pour garantir aux communes une gestion efficace, de la phase de conception jusqu'à la réalisation, de leurs projets.

Le sujet a été abordé lors de la rencontre commune avec le Ministre des Affaires intérieures Léon Gloden le 5 juillet 2024.

Finalement, le Syvicol et l'OAI ont convenu de rester en contact à ce sujet, afin de concevoir des contrats répondant aux attentes du secteur communal.



26.06.2024

Manifestation

Promotion de membres OAI dans les Ordres Nationaux

Le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme Lex Delles a remis le 26 juin 2024 en présence de Michelle Friederici les distinctions honorifiques décernées aux membres OAI.

Les membres suivants ont été nommés Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne: Architecte: Pol Christophory; Ingénieurs-conseils: Roland Esch (Absent), André Lausberg, Romain Weydert.



23.06.2024

Manifestation

Fête nationale

Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt ont représenté l'OAI lors de cette cérémonie officielle de la célébration de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc le 23 juin 2024 à la Philharmonie.



20.06.2024

Concertation

Klima-agence

L'OAI est représenté par Pierre Hurt au conseil de gérance de la Klimaagence qui se réunit environ tous les 2 mois (dernière réunion le 20 juin 2024) pour suivre les activités en cours et à venir.

Steve Weyland et Mike Dusseldorf siègent au conseil consultatif.

Parmi les activités lancées avec le soutien de l'OAI, l'organisation du Prix d'élégance énergétique qui vise à récompenser des propositions d'intégrations architecturales remarquables pour des installations photovoltaïques, solaires, pompes à chaleur, bornes de charge et systèmes de ventilation. L'esthétique sera un critère primordial dans l'évaluation des propositions, soulignant l'importance de l'harmonie entre fonctionnalité et design.

Le prix est décerné à des maîtres d'ouvrage, constructeurs, concepteurs ou exécutants, privés ou publics, qui ont réussi, grâce à un projet cohérent, à obtenir une esthétique de qualité lors de l'intégration des nouvelles technologies (installations photovoltaïques ou solaires, pompes à chaleur, bornes de charge pour véhicules électriques et/ou systèmes de ventilation), et ont mis en valeur la qualité architecturale des nouvelles technologies dans des bâtiments résidentiels ou fonctionnels, ou qui ont créé des concepts de grande valeur esthétique.

Les inscriptions étaient ouvertes jusqu'au 15 août 2024, et les résultats seront annoncés le 10 octobre 2024 sur le stand de la Klimaagence au salon Home Expo 2024 dans les halls de Luxexpo The Box.



14.06.2024

Manifestation

<u>Voyage d'études</u> <u>en région Rhône-Alpes</u> (France)

ICOMOS, le Wood Cluster de Luxinnovation et l'OAI ont organisé du 14 au 18 juin 2024 ce voyage passionnant placé sous le thème « Patrimoine et architecture biosourcée », dont le programme avait été préparé par l'architecte Edmond Decker, et le responsable du service « Patrimoine urbain, rural et fortifié » de l'Institut National du Patrimoine Architectural John Voncken.

Le groupe a ainsi pu visiter de nombreuses réalisations notamment à Bourg-en-Bresse, Grenoble et Lyon.

À VENIF

→ Le prochain voyage d'études OAI aura lieu fin mai / début juin 2025 à l'exposition Universelle d'Osaka (Japon).



07.06.2024

Manifestation

De gauche à droite sur la photo: Claude Goedert; Gast Flesch, Vice-Président honoraire OAI; Jean Herr, Président honoraire OAI; Patrick Nosbusch, Vice-Président OAI; Pierre Hurt, Directeur OAI; Michelle Friederici, Présidente OAI; Bob Strotz, Président honoraire OAI; Jacqueline Breuer; Corinne Courtois; Claude Mousel; Jos Dell, Président honoraire OAI; Martin Lammar, Président honoraire OAI.

Journée des Président.e.s OAI

La réunion annuelle des Président.e.s de l'Ordre a été organisée cette année le 7 juin 2024 à Sandweiler.

Lors de la réunion interne, le diagnostic OAI des incohérences au niveau des lois/RGD et des problèmes structurels dans les procédures, la clôture de la procédure ouverte par l'Autorité de la Concurrence, le suivi de l'entrevue OAI avec la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics Yuriko Backes, et les derniers développements dans le dossier du projet n°7932 de nouvelle loi OAI ont notamment été discutés.

Pourquoi l'administration

Les participants ont ensuite déjeuné avec une délégation de la Commune de Sandweiler composée de Jacqueline Breuer, Bourgmestre, Corinne Courtois et Claude Mousel, Échevins, et Claude Goedert, Ingénieur.

L'après-midi était consacrée à la visite guidée de l'Aéroport — Skypark Business Center / Findel avec l'architecte Angelo Vitellaro de LUX-AIRPORT.



Mairie de Sandweiler, Christian Bauer & associés architectes

communale de Sandweiler a-telle pris la décision courageuse de ne finalement pas démolir la mairie de Sandweiler?

La décision de ne pas démolir la mairie ne vient pas directement de l'Administration communale de Sandweiler, mais elle fait suite au résultat d'un référendum communal, imposée par l'opposition de l'époque.

Pour la petite histoire, l'opposition citée ci-avant est devenue entretemps la majorité, à l'occasion des élections communales deux ans après le référendum, surtout à cause de ce sujet qui était rejeté par 75 % des électeurs.

Comment cette décision a-t-elle été prise politiquement?

Il y a eu une grande incompréhension de la majorité des citoyens pour plusieurs raisons.

Le bâtiment de la mairie est un peu l'image de la localité, son logo également, et se caractérise, architecturalement, par son originalité, sa rondeur et sa façade rouge.

Le projet de nouveau bâtiment proposé pour le remplacer à l'époque risquait de modifier fortement la physionomie du centre du village, tout en constituant un poste important pour le budget de la commune.

> Comment les habitants de Sandweiler ont-ils reçu cette décision?

Les habitants n'ont pas compris ou accepté la motivation profonde de l'idée de la démolition.

Ainsi, ils ont saisi l'opportunité du référendum pour exprimer leur rejet de cette idée qu'ils trouvaient farfelue et hors contexte.

À juste titre, ils ont considéré qu'on se proposait de jeter l'argent du contribuable par la fenêtre.

3 questions à Jacqueline Breuer



Jacqueline Breuer, Bourgmestre de Sandweiler



03.06.2024 Concertation

Ministre de la Mobilité et des Travaux publics Yuriko Backes

Michelle Friederici, Patrick Nosbusch, Corinne Stephany et Pierre Hurt ont été recus le 3 juin 2024 par la Ministre Yuriko Backes accompagnée de ses collaborateurs du Ministère Tom Weisgerber et Max Dörner, Premiers Conseillers de Gouvernement, Claude Pauly, Conseiller de direction 1^{re} classe, et Romain Spaus, Conseiller, ainsi que Gilles Didier, Directeur adjoint de l'Administration des Ponts et Chaussées (P&CH), Luc Dhamen, Directeur de l'Administration des Bâtiments publics (ABP), et Louis Reuter, Directeur adjoint ABP.

La délégation OAI a rapporté que l'Autorité de la Concurrence (ADC) a clôturé par la décision N° 2024-E-01 du 25 mars 2024 la procédure ouverte par la communication des griefs du 30 septembre 2021 en ce qui concerne la publication des contrats-types du secteur public suite aux engagements de l'OAI en la matière.

La délégation MMTP indique qu'elle va se concerter avec le Ministère des Affaires intérieures et les établissements publics concernés au sujet de la proposition OAI de publication du cadre contractuel pour les prestations des membres OAI en tant que clause du CRTI-B pour s'assurer de la volonté d'une telle simplification administrative, et pour modifier le RGD afin de pouvoir publier de telles clauses via le CRTI-B.

La délégation OAI a également présenté son projet de mise en place d'un outil d'évaluation du volume horaire nécessaire pour réaliser les prestations prévues dans ce contrat.

En ce qui concerne la législation et la réglementation sur les marchés publics, la délégation OAI a brièvement présenté ses propositions qui ont été soumises dans le cadre du diagnostic des incohérences au niveau des lois / RGD et des problèmes structurels dans les procédures, réalisé par l'OAI pour le compte du Ministère des Affaires intérieures.

Les projets de mise à jour de la fiche de synthèse « Législation sur les marchés publics » et du manuel OAI sur les concours d'architecture seront revus sous peu par le Ministère.

Office des signalements

Lors de cette réunion du réseau des autorités compétentes en matière de signalement le 3 juin 2024, à laquelle a participé Yann Jegu, Directeur-adjoint OAI, des exemples de best practices, les recommandations de l'OCDE en matière de protection

des lanceurs d'alerte du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption, les lignes directrices quant à la mise en œuvre des canaux de signalement interne dans la fonction publique étatique et les obligations des agents publics ont été présentées.



23.05.2024

Concertation

Assemblée générale de l'EFCA

Patrick Nosbusch et Pierre Hurt ont participé à l'assemblée générale de l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA) les 23 et 24 mai 2024 à Madrid.

Suite aux nouvelles élections, l'EFCA a atteint pour la première fois en 30 ans d'histoire la parité hommes-femmes au sein de son Board of Directors, Director General, and President. La présidente de l'EFCA, Ines Ferguson, a déclaré: «L'EFCA est fière d'avoir atteint cette étape importante en matière d'équilibre entre les sexes au sein

de ses instances dirigeantes. Nous continuerons à défendre l'égalité des sexes dans le secteur de l'ingénierie, pour en faire un choix de carrière ouvert à tous.»

En 2025, l'assemblée générale EFCA aura lieu le 16 mai 2025 au Luxembourg, dans le cadre des festivités autour des 35 ans de l'OAI, en parallèle de celles du Conseil des Architectes d'Europe (CAE) et de l'European Council of Engineers Chambers (ECEC).

La délégation OAI a présenté dans les grandes lignes le programme prévu à cette occasion.



23.05.2024

Manifestation

Construction durable pour des villes résilientes 2.0

L'architecte Pit Kuffer a représenté l'OAI lors de cet événement organisé le 23 mai 2024 conjointement par Neobuild, le LIST et Luxinnovation, et qui a réuni près de 180 personnes dans le bâtiment Neobuild à Bettembourg.

Comme un symbole pour mettre en exergue un des thèmesclés abordés dans les différents échanges: celui de la collaboration, de la coopération entre tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés.

Les enjeux environnementaux pressants auxquels est confronté le secteur au Luxembourg aujourd'hui ont été discutés, via des tables rondes et des keynotes. L'importance de réduire l'impact environnemental de nos bâtiments, ainsi que le rôle des communes dans la transition vers des villes décarbonées ont notamment été abordés.

PLUS D'INFORMATIONS

 Un succinct retour sur cette conférence peut être consulté en scannant le QR Code suivant.



Diagnostic OAI des incohérences lois / RGD / procédures

Suite au diagnostic des incohérences au niveau des lois / RGD et des problèmes structurels dans les procédures, réalisé par l'OAI pour le compte du Ministère des Affaires intérieures, l'OAI a remis le 17 mai 2024 un dossier comprenant 129 propositions de mesures.

Nous remercions les nombreux membres ayant remis des propositions suite à notre appel ainsi que les membres du groupe de travail restreint mis en place par le Conseil de l'Ordre pour préparer le dossier remis au Ministère.

L'OAI accueille très favorablement le fait que nombre

de ses propositions de longue date ont été reprises dans le discours sur l'état de la Nation du Premier Ministre Luc Frieden le 11 juin 2024 puis dans le paquet de 40 mesures de simplification administrative annoncé le 19 juin 2024 par le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, Claude Meisch, le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, et le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes.

L'OAI sera associé à la mise en œuvre de ces mesures.

À VENIR

- Dans le cadre du diagnostic, l'OAI avait mis en place un formulaire afin que les membres puissent transmettre les incohérences au niveau des lois / RGD et des problèmes structurels dans les procédures.
- Vous pouvez transmettre à tout moment vos propositions via ce formulaire disponible en scannant le QR Code suivant.



L'OBJECTIF EST DE RECUEILLIR

- Les contradictions et incohérences entre différentes dispositions, respectivement les simplifications à y apporter
- Les problèmes procéduraux ralentissant voire bloquant l'avancement des dossiers
 Les problèmes touchant le champ d'application
- de la législation par les administrations
 Les pistes potentielles afin d'accélérer les
 procédures actuelles.



16.05.2024

Manifestation

Young Architects Association asbl

35 personnes ont participé à cet échange convivial organisé par Young Architects Association asbl le 16 mai 2024 au Siège OAI.

Jean-Claude Welter, membre du Conseil de l'Ordre, a présenté l'OAI et ses activités à cette occasion.

Devant le succès de cette manifestation, elle sera répétée 3 fois par an en collaboration avec Youngplanners OAI.

Concertation

Formations proposées par le Lycée Josy Barthel de Mamer

Claude Christnach, Directeur LJBM, accompagné de Jean-Luc Gleis, Directeur-adjoint LJBM, et de Joé Kries, Attaché à la direction, a présenté le 15 mai 2024 à une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Patrick Nosbusch, Steve Weyland et Pierre Hurt le projet d'ouvrir une section spécifique « construction » de l'enseignement secondaire général, de manière similaire au cursus A3.D (architecture).

L'OAI a adressé le 24 mai 2024 un courrier soutenant ce nouveau cursus à la condition que cela se fasse en parallèle du maintien de la formation actuelle de technicien en génie civil.

Les techniciens en génie civil, en tant que profil intermédiaire, répondent à un besoin du secteur de la construction, aussi bien des bureaux de maîtrise d'œuvre, que des maîtres d'ouvrage et des entreprises.

Les 2 cursus doivent donc être offerts en parallèle.



13.05.2024

Concertation

<u>Accessibilité</u>

Les premiers retours d'expériences un an après l'entrée en vigueur de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs ont été discutés lors d'une entrevue le 17 mai 2024 à laquelle ont participé le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil Max Hahn et son collaborateur Magnus Koerfer, ainsi que Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt.

Des propositions OAI d'amélioration du cadre légal et réglementaire ont été soumises dans le cadre du Diagnostic OAI des incohérences lois/RGD/procédures réalisé pour le compte du Ministère des Affaires intérieures.

Il a également été retenu d'organiser le 1^{er} juillet 204 une nouvelle séance d'information pour les membres OAI sur cette thématique.

Elle a connu un beau succès avec la participation d'une centaine de personnes. Après l'accueil par Michelle Friederici, et une introduction par le Ministre Max Hahn, Magnus Koerfer a présenté la loi du 7 janvier 2022.

Les démarches sur MyGuichet. lu ont été décrites par Kim Mosel, collaboratrice du Ministère. Olivier Böhm a alors fait un retour d'expériences de l'asbl Adapth.

Pierre Hurt a assuré la conclusion.

À VENIR

Le Ministère mettra en place à la rentrée 2024 des FAQ sur le site www.accessibilite.lu dans lesquels des réponses aux questions posées préalablement à la séance seront apportées.

PLUS D'INFORMATIONS:

 La présentation proposée lors de la séance peut être téléchargée dans la documentation OAI de l'espace membres à la rubrique «séances d'information OAI».



13.05.2024

Concertation

ILNAS

Victoria Mletzak, responsable du secteur « Construction & Normalisation » de l'ILNAS, a présenté l'Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, et de la Sécurité et qualité des produits et services (ILNAS), sa structure et ses prestations, à une délégation de l'OAI composée de Steve Weyland,

Mike Dusseldorf, ainsi que Birgit Knoch, Chargée de missions OAI, lors d'une visioconférence le 13 mai 2024.

L'ILNAS a proposé son soutien à l'OAI pour tous ses besoins de normalisation.

Dans ce cadre, et suite à la demande de l'OAI, l'ILNAS a publié un document d'introduction à la normalisation technique du secteur de la construction pour les membres de l'OAI. Il présente de manière synthétique la stratégie normative luxembourgeoise 2020 – 2030, les différents types de normes (nationales, européennes et internationales) et leur valeur, ainsi que le processus de développement de nouvelles normes.

PLUS D'INFORMATIONS:

 Ce document est repris dans la Documentation OAI de l'espace membres en tant que note professionnelle n°118 et sur le site <u>portail-qualite</u>, <u>public.lu</u> à la rubrique «Publications».

Plus d'informations:

 Le courrier de soutien OAI peut être consulté dans la Médiathèque du site <u>www.oai.lu</u> à la rubrique «Avis».



08.05.2024
Manifestation

Voyage d'études OAI à Dresden/Weimar/ Dessau/Leipzig

Le programme riche et passionnant de ce voyage d'études du 8 au 12 mai 2024 à Dresden/Weimar/ Dessau/Leipzig (Allemagne) a été préparé avec l'aide de l'architecte Thomas Krüger, fondateur du réseau Guiding Architects, qui a également accompagné le groupe de l'OAI.

À VENIR

 Le prochain voyage d'études OAI aura lieu du 23 mai au 10 juin 2025 à l'exposition Universelle d'Osaka (Japon).



06.05.2024

Manifestation

Visite du nouveau Siège « Helix » de POST Luxembourg

Plus d'une centaine de personnes ont participé à la visite de son nouveau siège Helix organisée le 6 mai 2024 par POST Luxembourg, en collaboration avec l'OAI, et guidée par les architectes Shahram Agaajani et GG Kirchner (METAFORM), en présence de Claude Strasser, Directeur général, et Isabelle Faber, Directrice Ressources Humaines / Relations publiques & RSE de POST Luxembourg.



30.04.2024

Concertation

Assemblée plénière constituante de la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce a tenu le 30 avril 2024 son Assemblée plénière constituante, en présence de Lex Delles, Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme. Les membres élus, dont fait partie l'ingénieur-conseil Thierry Flies, ont désigné le nouveau président de la Chambre de Commerce, en réitérant leur soutien et leur confiance à Fernand Ernster, le président sortant. PLUS D'INFORMATIONS

 Scannez le QR Code suivant pour accéder au communiqué de la Chambre de Commerce.







29.04.2024

Concertation

Association Luxembourgeoise des Bachelors scientifiques des Communes et Syndicats de Communes

Le Conseil de l'Ordre a reçu le 29 avril 2024 une délégation de l'Association Luxembourgeoise des Bachelors scientifiques des Communes et Syndicats de Communes (ALBSC) composée de Joël Meyers, Président, Georges Schmit, Secrétaire, et Franco Losavio, Administrateur.

La délégation OAI a présenté les grandes lignes du diagnostic OAI des incohérences lois / RGD / procédures en cours de réalisation pour le compte du Ministère des Affaires intérieures. L'opportunité de mettre en place un groupe de travail commun Syvicol / OAI pour tester des modifications sur des exemples réels, par exemple en ce qui concerne le Règlement-type sur les Bâtisses, les Voies publiques et les Sites, a été soulignée.

La méthodologie « Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU » a été présentée dans les grandes lignes.

La délégation OAI a informé la délégation ALBSC que l'OAI

prépare actuellement un guide des bonnes pratiques pour attribuer un marché public de services des professions OAI selon le principe Quality Based Selection (QBS).

Il comportera des exemples pratiques qui pourront être utilisés par les communes pour choisir leur partenaire de confiance dans le cadre des marchés publics.

En ce qui concerne le programme de formations continues OAI, la délégation OAI a rappelé que les modules de ce programme sont reconnus par l'Institut national d'administration publique (INAP). Un courrier commun INAP/OAI à ce sujet a été adressé aux Bourgmestres avec le programme début 2024.

Il est prévu d'organiser une manifestation commune ALBSC/OAI au deuxième semestre 2024.



25.04.2024
Manifestation

Conférence OAI «Gebäudetyp E»

Organisée le 25 avril 2024 dans le cadre du salon ARCHITECT@WORK, cette conférence OAI de l'architecte Florian Dilg suivie d'une table ronde avec Florian Dilg, Michelle Friederici, Léon Gloden, Ministre des Affaires intérieures, Paul Nathan, Vice-Président de la Chambre des Métiers, et Patrick Nosbusch, a été un grand succès avec la participation de 200 personnes, notamment grâce aux nombreuses contributions engagées et constructives.

Après l'introduction de Pierre Hurt, qui a également animé la table ronde, la discussion était très pertinente et importante, abordant des thèmes pertinents de la construction respectueuse des ressources et esthétique, tout à fait dans l'esprit du New European Bauhaus (NEB). De telles discussions sont essentielles pour faire avancer le changement dans le secteur de la construction, et pour promouvoir des solutions durables et innovantes.

Nous tenons également à remercier tout particulièrement Florian Dilg pour son exposé inspirant, qui a fait ressortir de nombreux aspects et idées importants. Son intervention a sans aucun doute contribué à ouvrir de nouvelles perspectives et à permettre d'envisager des objectifs communs avec plus de précision.

PLUS D'INFORMATIONS

Le film de la conférence peut être visionné sur la chaîne Youtube de l'OAI.





24.04.2024
Manifestation

Belle affluence pour la 5° édition d'ARCHITECT@WORK Luxembourg 2024

Le salon ARCHITECT@WORK Luxembourg 2024 a accueilli 2.034 visiteurs en présentiel les 24 et 25 avril 2024, soit une hausse de 33% par rapport à l'édition de 2022 qui avait été réalisée en sortie de crise Covid et avait alors accueilli 1.526 visiteurs.

Cette édition 2024 a donc dépassé le niveau de celle de 2018 (1.839 visiteurs). Pour cette édition de 2024, nous avons pu constater que les visiteurs sont venus en plus grand nombre dès l'ouverture avec une visite étalée en journée et soirée; ce qui, de fait, a créé une belle affluence tout au long de l'événement.

N'oublions pas non plus de mentionner les 1.039 personnes qui ont activé leur profil sur la plateforme digitale d'ARCHITECT@ WORK pour prendre contact avec les industriels et/ou suivre les conférences à distance.

Un programme d'événements connexes complet sur le thème central « Healthy Materials », la conférence « Gebäudetyp E » par l'OAI et le «10×6 New European Bauhaus » par Paperjam + Delano Business Club a suscité un grand intérêt et a attiré de nombreux architectes et prescripteurs.

PLUS D'INFORMATIONS

 Vous souhaitez pouvoir retrouver ou découvrir ces interventions? Visionnez-les en replay via la plateforme A@W Digital sur <u>www.architectatwork.lu</u>!

À VENIR

Nous sommes heureux d'annoncer la sixième édition d'ARCHITECT@WORK Luxembourg en 2026. Rendez-vous les 22 et 23 avril 2026, où nous nous retrouverons à Luxexpo. The Box!



18.04.2024
Concertation

Assemblée générale du CAE

Pierre Hurt a participé à l'assemblée générale du Conseil des Architectes d'Europe le 19 avril 2024 à Bruxelles.

Outre les points statutaires, la Stratégie 2025 – 2028 du CAE et les dossiers en cours au niveau européen ont notamment été discutés.

22.04.2024

Concertation

Réunion semestrielle consacrée à la thématique de l'énergie

Le 22 avril 2024 a eu lieu la réunion semestrielle entre les représentants du Ministère de l'Économie, de l'Administration de l'Environnement, de la Klimaagence, de la Fédération des Conseillers et Certificateurs Énergétiques (FCCE) et de l'OAI.

Les questions collectées au préalable sur les thèmes du

certificat de performance énergétique, des régulateurs existants et futurs, ont été discutées et ont reçu autant de réponses que possible.

Elles seront reprises sous peu dans les FAQ disponibles sur le site du Ministère de l'Économie.

PLUS D'INFORMATIONS

Scannez le QR Code suivant pour accéder aux FAQ disponibles sur le site du Ministère de l'Économie.



À VENIR

Si vous avez des questions, des remarques ou des problèmes concrets concernant les directives existantes sur l'efficacité énergétique des bâtiments, veuillez nous les transmettre par courriel à <u>Birgit.knochépai.lu</u>. Nous en tiendrons compte pour notre prochaine réunion à la mi-octobre 2024.

29.03.2024

Avis

Interventions OAI dans de récentes procédures

L'OAI a adressé plusieurs courriers demandant de revoir les conditions prévues dans le cadre de récentes procédures d'attribution de missions aux membres OAI afin de les adapter à la réalité du marché des bureaux membres OAI au Luxembourg. Il s'agit des procédures suivantes:

 Appel de candidature pour une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gasperich.

L'OAI avait contacté les CFL le 29 mars 2024 au sujet des références demandées dans le cadre de cet appel de candidature:

les soumissionnaires devaient justifier d'un projet de référence pour un immeuble de plus de 60 m de hauteur ayant moins de 10 ans, alors qu'une poignée de tels projets ont été construits au Luxembourg pendant cette période; les diverses références demandées, il est précisé que «pour la compétence architecture, en cas de société momentanée de deux bureaux d'architecture, une référence pour chacun des bureaux d'architecture est demandée». Or, en matière de marchés publics et conformément à la jurisprudence, en cas de groupement ou d'association, la capacité des candidats ou soumissionnaires doit être appréciée - non individuellement-mais de manière consolidée.

Dans leur courrier du 3 avril 2024, les CFL ont confirmé avoir revu le cahier des charges pour tenir compte de ces remarques.

Consultation rémunérée
 «Réaménagement du campus
 de Wasserbillig avec un hall
 omnisports, un centre culturel
 et une maison relais & école »:

Dans son courrier du 26 juin 2024, l'OAI a demandé à la commune de Mertert de revoir les indemnités prévues vu que les prestations à fournir par les candidats dans le cadre de la 2° phase sont très conséquentes.

La commune de Mertert a répondu le 23 juillet 2024 que le degré de détail pour les prestations à fournir sera diminué.

 Appel à candidatures «Planung und Ausführung der neuen maison relais der Gemeinde Larochette»:

Dans son courrier du 9 juillet 2024, l'OAI a demandé à la commune de Larochette de revoir l'obligation contractuelle de solidarité entre l'architecte (ou l'ingénieur-conseil) et l'entrepreneur, car une telle exigence doit être exclue pour préserver l'indépendance professionnelle des membres OAI.

La commune de Larochette a répondu le 18 juillet 2024 qu'il ne s'agit pas d'une obligation, mais d'une option laissée aux participants.

Un nouveau courrier a été adressé le 23 juillet 2024 dans lequel l'OAI prend bonne note de cette information, mais maintient toutefois sa vive désapprobation à cet endroit, notamment au regard du principe déontologique de l'indépendance professionnelle s'appliquant aux professions d'architecte et d'ingénieur-conseil, ainsi qu'au regard des règles des marchés publics et des principes d'équilibre et d'équité contractuel.

Une solidarité juridique des architectes / ingénieurs-conseils avec l'entreprise de construction est tout simplement une aberration. Elle implique qu'en cas de défaillance ou de faillite de l'entreprise, le concepteur solidairement responsable devrait se substituer à l'entreprise de construction pour achever la construction!

Une telle solidarité conduit à un amalgame injustifiable des responsabilités.

En cas de groupement, l'OAI préconise le recours à des groupements – non pas solidaires, mais conjoints – où chaque membre est uniquement responsable à hauteur des prestations dont il a la charge.

4. Mission de maîtrise d'œuvre globale de services d'architecte, de génie technique et de génie civil pour l'extension et la transformation de l'École Centrale Kleesebierg à Reckange-sur-Mess et pour les aménagements des extérieurs du projet:

Dans son courrier du 12 juillet 2024, l'OAI a demandé à la Commune de Reckange-sur-Mess de revoir les 2 conditions suivantes qui sont trop restrictives:

- Chacun des membres du groupement de maîtrise d'œuvre doit présenter un chiffre d'affaires annuel pour les trois derniers exercices supérieur à 2.000.000€ (chiffre d'affaires minimal pour chaque année).
- Les membres du groupement doivent présenter chacun au moins une référence achevée d'école, maison relais ou tout type de bâtiment d'enseignement avec un coût de construction minimum de 10.000.000 € HTVA.

Le bureau d'architectes doit même en présenter deux, dont une achevée et une en cours de réalisation. Dans son courrier du 24 juil-

Dans son courrier du 24 juillet 2024, la Commune de Reckange-sur-Mess a indiqué qu'elle comprend les préoccupations de l'OAI, mais ne donnera pas suite aux remarques de l'OAI car elle estime les critères en question justifiés pour pouvoir faire un choix en accord avec ses attentes.



27.03.2024

Concertation

<u>Union Luxembourgeoise</u> des Consommateurs

L'OAI, représenté par Patrick Nosbusch et Pierre Hurt, a reçu le 27 mars 2024 une délégation de l'ULC composée de Nico Hoffmann, Président, Marcel Laschette, Secrétaire général, Paul Gries, Trésorier, et Aline Rosenbaum, Directrice.

Les revendications principales de l'OAI dans le cadre du projet n°7932 de nouvelle loi régissant l'OAI, notamment en ce qui concerne l'indépendance professionnelle des membres OAI, en tant que concepteurs, conseillers et prescripteurs au service des consommateurs, et ceci sans aucun conflit d'intérêt, ainsi que l'extension du recours obligatoire vu la complexité actuelle de la construction et la vacance d'une mission de contrôle sur chantier, ont été discutées.

Des activités (conférences) et publications communes seront également organisées.

Clôture de l'affaire CC4-2019 par l'Autorité de la concurrence

Le 25 mars 2024, l'Autorité de la concurrence a accepté et rendu obligatoires les engagements pris par l'OAI pour mettre fin aux préoccupations de concurrence dans le dossier de la mise à disposition de ses membres des documents (contrats-types) incluant d'une part, les taux horaires facultatifs en régie et, d'autre part, la méthode de calcul d'honoraires à appliquer lors des marchés publics pour la construction d'ouvrages publics.

Les documents en cause ne seront plus publiés en intégralité par l'OAI, mais au contraire purgés de toutes les dispositions—ainsi censurées—afférentes aux barèmes indicatifs de référence ou aux taux de référence des honoraires et méthodes de calculs des honoraires à appliquer y liées.

Plus largement, l'OAI s'engage à ne plus diffuser des documents contenant des dispositions visant à fixer la rémunération des prestations et des services des architectes et des ingénieurs-conseils ou d'autres « Professions OAI », ni à ses membres, ni à des pouvoirs adjudicateurs.

L'OAI conteste les griefs lui étant reprochés au regard des règles de concurrence, alors notamment que ces documents sont établis sous l'office des administrations compétentes de l'État ou des communes, et sont d'ailleurs directement remis aux soumissionnaires dans le cadre des marchés publics de maîtrise d'œuvre passés par les pouvoirs adjudicateurs en cause, sans immixtion aucune de l'OAI.

Par ailleurs, le tableau relatif aux «taux horaires d'orientation pour des travaux d'architecture et d'ingénierie en régie pour le secteur public » est officiellement publié par le Gouvernement sur le site My Guichet.lu.

En outre, les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil présentent un certain nombre de caractéristiques propres par rapport aux autres secteurs de l'économie, de sorte qu'une concurrence fondée exclusivement sur les prix des prestations fournies ne permettrait pas de remplir les missions des membres de l'OAI revêtant un caractère d'intérêt public ou nuirait à la qualité des services, comme reconnu notamment dans un arrêt du 4 juillet 2019 de la Cour de justice (C.J.C.E., 4 juillet 2019, affaire C-377/17 concernant la HOAI («Honorarordnung für Architekten und Ingenieure»).

L'OAI a néanmoins entendu prendre acte des préoccupations formulées dans la Communication et adopter une attitude constructive. Il est précisé qu'un acte d'engagement n'implique donc aucune reconnaissance par l'OAI de manquements au droit de la concurrence, mais permet de clôturer la procédure ouverte par l'Autorité de la Concurrence.

Les engagements pris par l'OAI n'ont aucune incidence directe ou négative sur la situation des membres OAI relativement aux soumissions ou marchés publics afférents à des missions et prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre, passés par l'État (ou des établissements publics) ou les communes.

Il est souligné que, dans le cadre des marchés publics—et à l'instar des marchés privés—les honoraires des maîtres d'œuvre doivent être librement déterminés ou négociables suivant le principe de la liberté contractuelle et du libre accord des volontés.

Il appartient aux membres
OAI de proposer librement les
honoraires à négocier avec les
maîtres d'ouvrage en relation avec
les prestations demandées, en
prenant en compte leurs propres
structures des coûts et les autres
paramètres qu'ils estiment pertinents (importance et degré de
difficulté du projet, volume des
prestations à fournir, notoriété et
expérience professionnelle, etc).

Une communication détaillée à ce sujet a été adressée aux membres OAI le 19 avril 2024.

PLUS D'INFORMATIONS

 La décision n° 2024-E-01 du 25 mars 2024 de l'Autorité de la Concurrence peut être consultée en scannant le QR Code suivant.





20.03.2024

Concertation

<u>Chambre</u> de Commerce

La Chambre de Commerce, représentée par son Directeur général Carlo Thelen et sa Directrice Avis et Affaires Juridiques Anne-Sophie Theissen a reçu le 20 mars 2024 une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt dans le cadre de leur rencontre annuelle empreinte de collaboration et de vision d'avenir.

Cette réunion représente une plateforme d'échange et de réflexion portée sur différents thèmes d'actualité tels que le développement de la politique de logement et la simplification administrative.

La formation continue ainsi que la promotion des professions regroupées au sein de l'OAI (par exemple au sein des organes de communication de la Chambre de Commerce) ont également été évoquées, alors qu'elles jouent un rôle clé pour le développement économique du pays, spécialement en ces moments plus difficiles, notamment pour le secteur de la construction.

Dans le cadre de la veille législative et réglementaire, la qualité des échanges entre les 2 partenaires a été soulignée.

La représentation des professions OAI au sein de la Chambre de Commerce sera encore améliorée, notamment grâce à l'élection de l'ingénieur-conseil Thierry Flies à l'assemblée plénière de la Chambre de Commerce.



18.03.2024

Manifestation

Contrat cadre Assurance OAI et ses nouveautés

Les avancées principales du contrat cadre assurances pour les membres OAI, suite au changement au 1er janvier 2024 de l'assureur principal (à présent Baloise Assurances Luxembourg), ont été présentées le 18 mars 2024 lors d'une séance d'information pour les membres OAI tenue par AlliA Insurance Brokers Luxembourg, courtier en assurance de l'OAI.

Mathieu Rouyer, Nicolas Aerts, Vanessa Krackenberg (AlliA Insurance Brokers Luxembourg); Laurent Heiles (Bâloise Assurances Luxembourg); Patrick Nosbusch, Pierre Hurt



12.03.2024

Manifestation

MIPIM 2024

Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt ont représenté l'OAI sur le pavillon luxembourgeois au MIPIM à Cannes du 12 au 15 mars 2024, le plus grand salon international des professionnels de l'immobilier.

La participation de l'OAI était basée sur 2 points forts :

- La 4^e édition d'architectour.lu
- Mise à jour du site www.laix.lu Luxembourg Architectes Ingénieurs-conseils eXchange/ eXport

De nombreux membres OAI ont également participé à ce salon.

PLUS D'INFORMATIONS

 Les documents complets et les résumés explicatifs sont disponibles dans la Médiathèque du site <u>www.oai.lu</u>.



La présentation proposée lors de la séance peut être téléchargée dans la documentation OAI de l'espace membres à la rubrique «séances d'information OAI».



<u>Université</u> du Luxembourg

Marc Feider et Pierre Hurt ont rencontré le Prof. Christoph Odenbreit et Prof. Arash Lavasan, de la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Médecine de l'Université du Luxembourg.

Les discussions ont porté, entre autres, sur la participation de l'OAI au Haut comité consultatif, qui émettra au moins une fois par an un avis sur le contenu des bachelors et masters en ingénierie, sur le soutien de l'OAI à l'ouverture d'un poste de professeur dans le domaine «Digital Methods in Construction and Project Management», et sur la proposition OAI d'une Bauschoul pour répondre aux besoins en personnel qualifié des bureaux OAI.

Pierre Hurt est également membre du comité d'examen du master en architecture, placé sous la direction de l'architecte Florian Hertweck et proposé au sein de la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales. Lors de la dernière réunion annuelle, qui a eu lieu le 20 février 2024, le projet de mise en place d'un bachelor en architecture a notamment été discuté.

Ce projet est soutenu par l'OAI par souci de pérennité et de cohérence.

Il sera très utile de trouver des synergies avec les masters en ingénierie; par exemple via la méthodologie Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU: cours en commun.



08.03.2024 Concertation

Entrevue OAI avec le Ministre de la Culture Eric Thill

Le Ministre de la Culture Eric Thill, accompagné de ses collaborateurs Jo Kox, 1^{er} Conseiller de Gouvernement, Beryl Bruck, Conseillère de Gouvernement 1^{re} classe, et Claudine Hemmer, Conseillère, a reçu le 8 mars 2024 une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Patrick Nosbusch, et Pierre Hurt.

Après une présentation des récentes études lancées par l'OAI qui montrent la dégradation de la situation économique des membres OAI et le fort ralentissement de leur activité, la délégation de l'OAI a présenté ses propositions pour donner vie à l'initiative « Nouveau Bauhaus européen » et pour un renouveau de notre programme de politique architecturale.

Le Ministre Eric Thill entend attribuer une mission à une personne qui sera en charge de préparer le projet d'un nouveau programme de politique architecturale basé sur le programme de 2005, le New European Bauhaus, la déclaration de Davos et les différents textes européens publiés depuis 2005, les évolutions au Luxembourg en matière d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme (plan directeur de l'aménagement du territoire, les initiatives Luxembourg in Transition 2050, Luxembourg Stratégies...).

Ce document sera alors discuté au sein du groupe de travail interministériel et interprofessionnel et pourra être présenté lors du colloque international le 15 mai 2025 au Luxembourg dans le cadre des 35 ans OAI également en lien avec la présentation de la Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU.

L'évaluation de la mise en œuvre de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel et les archives d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme ont également été discutées.





04.03.2024

Manifestation

<u>Table ronde Spuerkeess</u> « Grad elo, plangen, finanzéieren, bauen a wunnen! »

Le contexte inflationniste des dernières années, avec la hausse des taux d'intérêt qui en a découlé, a freiné l'investissement immobilier tant pour besoin propre que pour besoin locatif. Les évolutions récentes, les mesures annoncées ainsi que les perspectives des marchés constituent aujourd'hui des signaux positifs, permettant de dissiper les incertitudes actuelles. Dans ce cadre, Spuerkeess a organisé, avec l'OAI, une table ronde au siège de l'OAI sur le sujet: «Grad elo, plangen, finanzéieren, bauen a wunnen!».

Après des introductions de Claude Meisch, Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, et de Michelle Friederici, les experts bancaires Spuerkeess ont passé en revue devant une salle bien remplie la situation actuelle du marché de l'immobilier et des taux d'intérêt. L'intervenant de l'OAI, Jean-Claude Welter, s'est penché sur la question du comment construire et rénover à moindre coût.

Ce n'est pas un hasard que cette table ronde s'est tenue au siège de l'OAI. Ceci témoigne des excellentes relations entre Spuerkeess et l'OAI. Spuerkeess apporte une attention toute particulière aux professions libérales tels que les architectes et ingénieurs.

À vos côtés, dès la première étape!

Bruno Mendes, responsable Spuerkeess des professions libérales et des indépendants: «Spuerkeess met une équipe de conseillers dédiés et hautement qualifiés à votre écoute, afin de vous accompagner au mieux et de vous guider dans vos choix.» De l'installation à la phase d'investissement ou au placement de votre capital, notre objectif est de vous permettre d'exercer votre profession en toute sérénité!

Un service adapté aux spécificités de votre métier!

De gauche à droite: Birgit Knoch, Claude Hirtzig, Senior Vice-Président, Spuerkeess, William Telkes, Chef économiste Spuerkeess, Charles Pletsch, Vice-Président Spuerkeess, Jean-Claude Welter, Patrick Nosbusch, Michelle Friederici, Claude Meisch, Romain Wehles, Vice-Président exécutif Spuerkeess, Bruno Mendes, Pierre Hurt

PLUS D'INFORMATIONS

La présentation proposée peut être téléchargée dans la documentation OAI de l'espace membres à la rubrique « séances d'information OAI ».



03.03.2024

In Memoriam

Chrëscht Klein, premier Président de l'OAI

L'année 2024 de l'OAI a connu un très triste moment avec le décès de l'architecte Christophe dit Chrëscht Klein (1er décembre 1942 – 3 mars 2024), premier Président de l'Ordre légal OAI du 15 mars 1990 au 25 octobre 1994, et premier Président honoraire de l'OAI depuis cette date.

Il a été nommé membre honoraire lors de l'assemblée générale OAI du 25 octobre 2010.

Avec sa personnalité joviale et son engagement fédérateur, Chrëscht Klein a œuvré pour le rassemblement des architectes et des ingénieurs-conseils au sein d'un seul Ordre légal en 1990.

Après l'obtention de son diplôme d'architecte de l'École Supérieure d'Architecture de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles en 1969, il commença sa carrière comme collaborateur libre dans divers bureaux d'architectes au Luxembourg et en Allemagne.

Il fut associé-gérant du bureau d'architectes et ingénieurs-conseils Secotechnique Sàrl de 1972 à 1977, et en parallèle du bureau d'architectes Secosette Sàrl de 1973 à 1978. Il fut alors actif au sein du bureau Klein & Muller de 1973 à 2003.

En 1992, il fut l'un des membres fondateurs et premier Président de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (actuellement LUCA).

Il est le concepteur de nombreuses réalisations au Luxembourg et en Afrique. Il fut d'ailleurs Consul honoraire de la Côte d'Ivoire au Luxembourg.

> De gauche à droite : François Valentiny, Bob Strotz et Chrëscht Klein lors du voyage d'études OAI à l'exposition universelle de Shanghai en 2010

PLUS D'INFORMATIONS

Pour (re)découvrir sa vie professionnelle, vous pouvez consulter la rubrique « Espaces d'une Vie » du bulletin OAI n° 70 dans la Médiathèque du site www.oai.lu. Dans le livre +25 publié à l'occasion des 25 ans de l'OAI, Chrëscht Klein avait répondu à quelques questions sur son action.

Pourquoi vous êtes-vous engagé au sein de l'OAL-OAI? Par pur hasard de circonstances : Rentrant d'une semaine de vacances, j'ai décidé d'aller le même soir à l'assemblée générale de l'OAL (Ordre des Architectes du Luxembourg asbl) en 1984. Ce dont je ne me doutais pas, c'est qu'un petit groupe de confrères avait 'décidé', que j'allais présenter ma candidature comme membre du comité de l'OAL. J'ai été élu au comité de l'OAL et à 18 heures, avec les voix du petit groupe, je suis devenu président de l'OAL. Fin 1987, le destin de l'OAI a été scellé grâce à Robert Goebbels, Secrétaire d'État aux Classes moyennes, lors d'une mission officielle au Sénégal dans le cadre de la coopération. Le 29 novembre 1988 le projet de loi n°3294 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil a été déposé par Robert Goebbels. En mars 1990, j'ai eu l'honneur de devenir le premier président de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

Vos «meilleures»
expériences avec l'OAI?
D'avoir engagé, de commun accord
avec Flory Schroeder, Pierre Hurt
comme directeur de l'OAI.

Vos «moins bonnes»
expériences avec l'OAI?
Comme je suis de caractère
optimiste, je ne me souviens plus
des moins bonnes expériences.



Chrëscht Klein





22.02.2024

Concertation

Réunion Nationale Logement

Les représentants de l'OAI Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt, ont participé à la réunion nationale Logement convoquée le 22 février 2024 par le Premier Ministre Luc Frieden accompagné de Claude Meisch, Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, Lex Delles, Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Gilles Roth, Ministre des Finances, Léon Gloden, Ministre des Affaires intérieures, et Serge Wilmes, Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, avec également la participation du Syvicol et de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL).

L'OAI a présenté ses objectifs sur base d'un Powerpoint. À court terme, il s'agit de rétablir la confiance dans le secteur de la construction. À moyen terme, il faudra dynamiser le secteur avec un effet durable, en changeant la méthodologie pour légiférer dans le domaine de la construction en adoptant les principes d'une codification.

Les actions déjà engagées par l'OAI dans le cadre de la convention

signée avec le Ministère des Affaires intérieures (diagnostic des incohérences au niveau des lois / RGD / procédures) ont également été présentées.

Cette rencontre fut l'opportunité de mener un échange constructif, et la même volonté du secteur privé et du secteur public (État et communes) d'avancer rapidement dans ce dossier a été constatée.

Le travail est subdivisé comme suit:

Un groupe de travail « Simplification administrative » a été créé avec le Syvicol, le Ministère de l'Environnement, le Ministère du Logement, le Ministère des Affaires intérieures, le Ministère de l'Énergie, et 3 personnes du secteur privé (UEL et OAI).

Après une première réunion le 5 mars 2023, ce groupe se rencontre toutes les 2 semaines.

- Des travaux bilatéraux d'un ministère avec un acteur privé:
- Ministère des Finances avec ABBL
- Ministère du Logement (projet pilote PPP), Syvicol avec CDM

- Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, CDM, FDA, OAI: révision loi des marchés publics
- Ministère des Affaires intérieures: diagnostic des lois / RGD / procédures dans le cadre des travaux engagés avec l'OAI

Le délai retenu pour la finalisation de tous ces travaux était fixé à fin mai 2024.

L'OAI a remis le rapport final de son diagnostic au Ministère des Affaires intérieures le 17 mai 2024.



PLUS D'INFORMATIONS

Le Powerpoint présenté par l'OAI peut être consulté sur le site www.oai.lu à la rubrique «Actualités ».



Concertation

Ministre de la Justice Elisabeth Margue

Le 19 février 2024, la Ministre de la Justice Elisabeth Margue et ses collaborateurs Pit Bouché, Chef de cabinet, Jeannine Dennewald, Conseiller, Direction droit civil, Vincent Staudt, Attaché, et Christian Friess, Employé, ont reçu l'OAI, représenté par Michelle Friederici, Patrick Nosbusch, et Pierre Hurt et la Chambre des Métiers (CDM), représentée par son Directeur général Tom Wirion.

Après une présentation des études économiques de l'OAI et de la CDM montrant le fort ralentissement de l'activité dans le secteur de la construction, l'importance d'adapter le domaine des responsabilités des constructeurs et des assurances aux standards du 21° siècle a été soulignée.

Ainsi, le projet de loi n° 5704 portant réforme des régimes de responsabilité sera relancé soit en poursuivant ce dossier, soit par l'élaboration d'un nouveau projet de loi.



19.02.2024
Concertation

Stéphanie Obertin, Ministre de la Digitalisation et Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt se sont entretenus le 19 février 2024 avec la Ministre Stéphanie Obertin, accompagnée pour le dossier Digitalisation par Gaston Schmit, Premier Conseiller de Gouvernement, et Luc Schockmel, Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe, et pour le dossier Recherche et Enseignement supérieur par Léon Diederich, Premier Conseiller de Gouvernement, Christiane Huberty, Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe, et Pierre Misteri, Conseiller.

En préambule, les 3 études OAI montrant la dégradation de la situation économique des membres OAI ont été présentées.

En ce qui concerne le Ministère de la Digitalisation, les échanges ont porté sur la digitalisation et modernisation du service public (Guichet unique pour les demandes d'autorisation...), l'accompagnement des entreprises dans la double transition environnementale et digitale, et la stratégie des données du secteur public (échange de manière intelligente des données utiles selon le principe du « Once Only » entre les différentes administrations (Digital Governance Act)).

Dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur, la formation professionnelle supérieure, et notamment la proposition OAI de création d'une «Bauschoul» pour répondre aux besoins des bureaux OAI, vu la forte pénurie de personnel qualifié, a été discutée.

06.02.2024

Manifestation

Présentation des professions OAI au Lycée Josy Barthel de Mamer

Plus d'une centaine de lycéens ont suivi le 6 février 2024

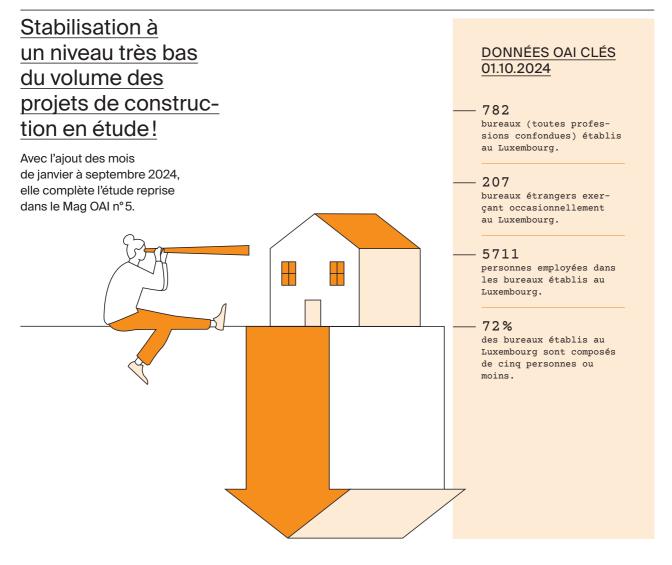
cette présentation de professions d'architecte, d'ingénieur en génie civil, d'ingénieur en génie technique, de géomètre et d'urbaniste-aménageur par Corinne Stephany, Patrick Nosbusch, Gauderick Houchard, Louise Pierret et Jimmy Reinert.

Ils ont pu également rencontrer et poser directement leurs questions aux intervenants en fin de séance.



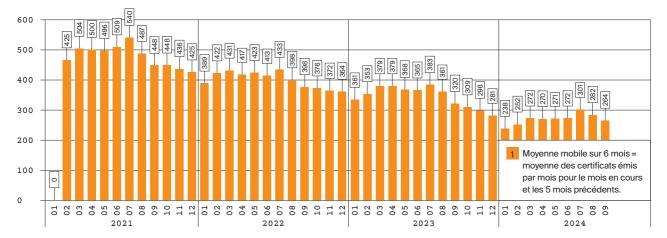
Afin d'anticiper l'évolution du secteur de la construction grâce aux activités des membres OAI, qui engagent leurs prestations 2 à 3 ans en amont du début des travaux, vous trouverez ci-après une mise à jour de l'analyse de l'évolution du nombre de certificats OAI à joindre aux demandes d'autorisation de construire.

Le baromètre du secteur



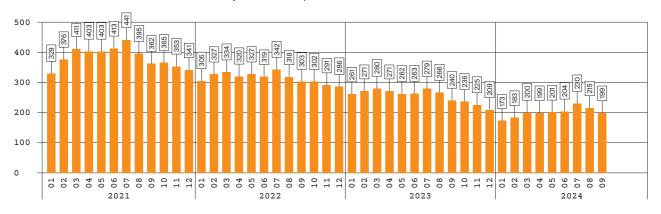
1. La moyenne mobile sur 6 mois du nombre de certificats OAI émis (tous types de projets confondus) diminue régulièrement depuis juillet 2021 (238 en janvier 2024 contre 540 en juillet 2021, soit une chute inquiétante de 56%).

On constate une stabilisation à un niveau très bas entre janvier 2024 et septembre 2024.



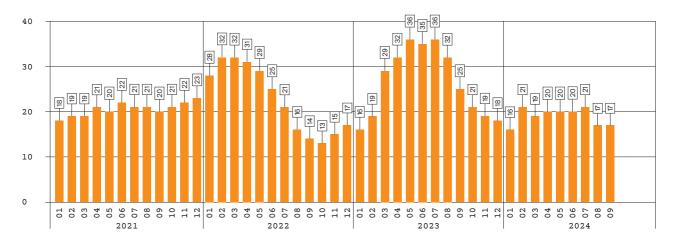
2. La moyenne mobile sur 6 mois du nombre de certificats OAI émis pour des projets de logement (maisons unifamiliales, résidences, transformation) diminue régulièrement depuis juillet 2021 (173 en janvier 2024 contre 441 en juillet 2021, soit une chute de 61%).

On constate une stabilisation à un niveau très bas entre janvier 2024 et septembre 2024.



3. Pour les plans d'aménagement particuliers (PAP), la diminution de la moyenne mobile sur 6 mois du nombre de certificats émis est plus récente (16 en janvier 2023 contre 32 en mars 2022, soit une chute de 50 %).

On constate une forte reprise entre janvier 2023 et juin 2023 (35 en juin 2023) avant de reprendre sa descente entre juillet 2023 et décembre 2023 (18 en décembre 2023), puis une stabilisation à un niveau bas entre janvier 2024 et septembre 2024.



35 OAI © 11.2024



La simplification administrative, un atout pour le secteur du logement

Photographies Pancake!

Face aux nombreux défis que rencontrent le secteur de la construction et le pays, le Gouvernement, avec l'OAI et d'autres acteurs du secteur, a mis en place des mesures. La plus significative d'entre elles est la simplification administrative favorisant l'innovation ainsi que la flexibilité et permettant à terme de répondre de façon optimale aux besoins du secteur et de la société.

Parole à
Luc Frieden,
Premier Ministre
Michelle Friederici,
Présidente OAI
Patrick Nosbusch,
Vice-Président OAI

Près d'un an après votre
nomination comme
Premier Ministre, quels
sont les principaux défis
auxquels vous avez été
confrontés pour le pays
en général et pour le secteur
de la construction?

— LUC FRIEDEN • Maintenir la cohésion sociale me tient à cœur. Nous devons par ailleurs accélérer la transition vers les énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique. L'ambition de notre Gouvernement consiste à relever ces défis dans une approche holistique.

Le logement est un exemple concret. L'accès au logement dépend de la fluidité des procédures administratives, la capacité du secteur de la construction, les conditions de prêts hypothécaires, la fiscalité et la disponibilité de la main-d'œuvre. Une guerre,

à des milliers de kilomètres, peut aussi affecter le marché à travers une flambée des prix. Combiné à la hausse des taux d'intérêt, un paradoxe s'est produit: malgré le besoin croissant de logements, le secteur de la construction est tombé en crise.

Pour remédier à l'insuffisance de logements, le Gouvernement a mis en œuvre un paquet de mesures destinées à soutenir le secteur de la construction dans sa mission de créer rapidement davantage de logements. En collaboration avec les acteurs concernés, dont l'OAI, le Gouvernement a adopté 40 mesures pour simplifier considérablement les procédures administratives et accélérer la création de logements. Je tiens à remercier sincèrement tous ces acteurs, y compris l'OAI, pour leurs contributions précieuses.

«Les mesures de simplification administrative favorisent l'innovation dans notre secteur par l'introduction de plus de flexibilité.»

MICHELLE FRIEDERICI, Présidente OAI

MICHELLE FRIEDERICI • L'OAI s'engage à servir le grand public et accompagner les maîtres d'ouvrage en assurant la qualité et la transparence dans la réalisation de leurs projets immobiliers. Nous voulons nous assurer que la nouvelle législation protègera l'indépendance des professionnels du secteur, essentielle pour maintenir la confiance et l'intégrité du secteur. Seuls des acteurs indépendants peuvent restaurer cette confiance. Ils ont la capacité d'évaluer des projets de façon objective, de surveiller la qualité des travaux et de garantir l'adéquation des coûts facturés avec les services rendus.

Le projet de loi n° 7932 joue un rôle déterminant. Il est essentiel qu'il empêche les associations trop étroites entre les entreprises de construction et les bureaux d'architecture ou d'ingénierie pour éviter les situations où les intérêts commerciaux priment sur les normes professionnelles et l'intégrité du projet.

— PATRICK NOSBUSCH • Le secteur de la construction, et particulièrement le logement, traverse une crise prolongée. Nous constatons que le Gouvernement a compris l'envergure de la situation et a pris des initiatives pour y remédier. Certaines mesures sont déjà en application, notamment des incitations fiscales. L'OAI donne son soutien actif notamment pour toutes les démarches en vue d'une simplification administrative,



sujet qui nous tient à cœur depuis longtemps. Nous sommes optimistes que les mesures déjà en vigueur, avec celles qui restent à concrétiser, vont porter leurs fruits pour relancer le secteur.

Suite à la réunion nationale
Logement du 22 février 2024
et au diagnostic réalisé par l'OAI
pour le compte du ministère

des Affaires intérieures, l'accent a été mis sur la simplification administrative. Des mesures ont été annoncées dans votre discours sur l'état de la Nation et un paquet de 40 mesures a été élaboré.

Quel effet escomptez-vous sur le terrain et à quelle échéance?

— LUC FRIEDEN • Je suis enthousiaste sur le succès de cette consultation du secteur.

En écoutant les besoins du secteur, nous pourrons relever le défi de l'accès au logement. Suite à la flambée des prix et la réponse monétaire apportée, ce défi s'est accentué par une crise dans le secteur. Les mesures visent donc à soutenir ce dernier et à apporter des solutions durables au manque de logements en augmentant l'offre à travers une simplification et un raccourcissement des procédures.

La durée de validité des autorisations de construire a par exemple été prolongée d'un à deux ans. L'extension de la plateforme de concertation pour les PAP peut être mise en œuvre rapidement tandis que l'introduction du principe du « silence vaut accord » pour les autorisations individuelles nécessite une mise en place progressive.

— MICHELLE FRIEDERICI • Les mesures de simplification administrative favorisent l'innovation dans notre secteur par l'introduction de plus de flexibilité. Pour intégrer cette flexibilité, une collaboration étroite entre le Gouvernement et les professionnels est cruciale. Cela permettra d'adapter et d'évaluer des projets pilotes utilisant cette approche, assurant une réponse aux besoins actuels tout en préparant le futur.

Nous pourrions adopter une approche similaire à la Gebäudeklasse E permettant



aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre de sélectionner les normes les plus pertinentes pour chaque projet tout en conservant des normes existantes. Cela apporte une sécurité de planification essentielle pour la maîtrise d'œuvre et une clarté nécessaire pour le maître d'ouvrage s'il souhaite vendre. Cette méthode assure une transparence totale en indiquant les normes

appliquées pour chaque projet. Elle reflète mieux les exigences spécifiques de chaque projet tout en maintenant les standards de sécurité et de qualité.

— PATRICK NOSBUSCH • Nous constatons une belle mobilisation dans le secteur et félicitons le Gouvernement pour cette initiative permettant à chacun de contribuer. Une première série de mesures

«Promouvoir le progrès économique, social et écologique exige une vision claire de l'avenir au-delà du court terme et implique de l'audace, mais aussi l'ambition.»

LUC FRIEDEN, Premier Ministre

« Nous sommes optimistes sur le fait que les mesures prises vont porter leurs fruits et relancer le secteur. »

PATRICK NOSBUSCH, Vice-Président OAI

a déjà été annoncée, tandis que d'autres, comme le nouveau règlement des bâtisses et une série d'autres simplifications administratives, sont encore en cours d'élaboration. Nous espérons une relance à court terme sur base des mesures financières principalement. Un pas important a été fait avec l'introduction du principe de « silence vaut accord», où nous attendons maintenant les premiers retours d'expérience. L'OAI plaide pour étendre le champ d'application de ce principe. Avec les autres mesures de simplification en cours d'élaboration, ceci aura un impact favorable surtout pour les projets à venir. On pourra construire plus vite que ce n'est le cas aujourd'hui.

Au-delà de la simplification administrative, l'OAI et ses membres plaident pour une autre manière de légiférer dans le domaine de la construction, en prenant en compte plus tôt les expériences du terrain. Cette approche permettrait d'assurer la cohérence indispensable en la matière.

Qu'en pensez-vous?

LUC FRIEDEN • Nous traversons une phase de transition digitale et énergétique qui, combinée à l'évolution démographique, exige la création d'un cadre favorable à la construction de logements adaptés. Cette évolution rapide a par le passé entraîné une multiplication de lois et règlements menant



à des lourdeurs administratives et des délais d'autorisation prolongés. La simplification administrative vise à alléger ces contraintes.

Nous avons aussi décidé de revoir les normes, règlements et démarches en matière de sécurité et salubrité pour introduire une meilleure cohérence entre les acteurs étatiques compétents. Ils seront revus et harmonisés tandis qu'un point de contact unique sera mis en place pour faciliter les échanges avec les administrations. Enfin, une nouvelle catégorie de zone expérimentale sera instaurée au niveau du PAG. D'ici là, des dérogations par rapport à des règlementations seront admises.

— MICHELLE FRIEDERICI • Prendre en compte les expériences

du terrain dès le début du processus de règlementation permettrait de construire un cadre juridique basé sur les bonnes intentions et sur la réalité de notre travail.

Nous plaidons pour une harmonisation des règlementations pour nous libérer du labyrinthe administratif, éliminer les contradictions et doublons, et accélérer les délais d'autorisation. La création d'un point de contact unique et de zones expérimentales dans les PAG sont prometteuses. Ces zones permettraient de tester des approches innovantes en offrant des dérogations ciblées, propices à l'expérimentation et à l'adoption de nouvelles techniques de construction.

Enfin, en assurant une sécurité

de planification plus forte, nous offririons à tous les acteurs une meilleure prévisibilité en réduisant les aller-retour avec les administrations et en favorisant une mise en œuvre plus rapide des projets. ---- PATRICK NOSBUSCH • II s'agit d'un point crucial pour faciliter la mise en œuvre d'un projet. Actuellement, de nombreuses contradictions existent entre les multiples lois et règlements à respecter. Chaque prescription, prise individuellement, semble logique. Mais nous nous rendons compte qu'il n'est pas possible de respecter tous ces règlements. Cela nous oblige à effectuer des aller-retour vers les administrations pour trouver des compromis. Ce parcours nécessite parfois plusieurs mois, voire davantage. Privilégier un ensemble de prescriptions cohérentes faciliterait donc grandement ce parcours et donnerait aux maîtres d'ouvrage ainsi qu'aux concepteurs une meilleure prévisibilité (« Planungssicherheit »).

Avec le concours de concepteurs indépendants, il faut oser penser, concevoir et construire autrement notre cadre de vie en tenant compte de la circularité, la résilience, la sobriété heureuse, la qualité de vie sociale...

Pourra-t-on ensemble surpasser les réflexes prépondérants du court terme?

LUC FRIEDEN • Promouvoir le progrès économique, social et écologique exige une vision claire de l'avenir au-delà du court terme et implique de l'audace, mais aussi l'ambition.

Dans le contexte du logement, l'accent est mis sur les énergies renouvelables avec l'installation de panneaux photovoltaïques et la prolongation du régime du «Klimabonus Wunnen». Nous promouvons aussi l'économie circulaire dans les appels d'offres publics et en encourageant l'emploi de matériaux durables et de technologies innovantes. L'efficacité de la législation sur les marchés publics sera analysée et l'attention sera portée sur les critères sociaux et circulaires, mais aussi le bas carbone.

Nous soutenons en outre la densification des zones urbaines proches des infrastructures de transport, d'éducation et de loisirs pour une meilleure qualité de vie. Nous élaborerons aussi un nouveau modèle pour l'aménagement d'espaces publics en intégrant des espaces verts. Enfin, nous encourageons des formes alternatives de logement et de vie innovantes (Tiny houses, logements intégrés dans des maisons unifamiliales, coliving, etc.) Un premier pas a été franchi en juillet 2024 avec l'adoption de la loi relative au bail à usage d'habitation qui règlemente la colocation.

— MICHELLE FRIEDERICI • Face aux défis contemporains (circularité, résilience, qualité de vie sociale), il est crucial de repenser nos méthodes de conception et de construction. La collaboration avec des concepteurs indépendants est primordiale pour penser au-delà des gains immédiats pour des solutions à long terme et de nouvelles perspectives afin de concevoir des environnements de vie plus adaptatifs et durables.

Ces concepteurs pourront proposer de nouvelles réponses, types de bâtiments et matériaux pour avancer vers une sobriété heureuse et une meilleure intégration sociale dans nos projets. Leur indépendance favorise une créativité et une innovation qui sont restreintes dans des structures fortement commercialisées.

Nous souhaitons aussi plus

de flexibilité dans le cadre règle-

mentaire concernant la densité

du logement et les valeurs CUS et COS. Ces normes limitent notre capacité à intégrer des espaces communs innovants dans certains projets: les immeubles intergénérationnels où nous pourrions ajouter des pièces pour des services communautaires sans sacrifier des logements privés. Ces changements permettraient aux habitants de rester plus longtemps dans leur communauté. - PATRICK NOSBUSCH • Qui construit, construit pour nous tous. La nécessité d'adopter une approche plus résiliente et circulaire est de plus en plus ancrée dans la mentalité de tous. En raison de la flambée des prix, ces dernières années, ces éléments ne sont en revanche pas toujours pris en compte. En simplifiant la construction, avec la mise en place d'une Gebäudeklasse E par exemple, nous pourrons réduire la complexité et le prix des bâtiments. Cela permettra par conséquent de faciliter la prise en compte d'autres éléments en parallèle du prix.

Tribune libre

Missions de l'ITM

L'ITM est placée sous l'autorité politique du Ministre du Travail. L'ITM a comme mission de conseiller et d'assister les salariés et les employeurs, de fournir des informations juridiques et techniques pratiques dans la mise en œuvre des dispositions légales, réglementaires, administratives et conventionnelles en matière de droit du travail et de la sécurité et santé au travail.

Son rôle consiste également de veiller et de faire veiller à l'application de la législation notamment aux conditions de travail et à la protection des salariés et de mettre fin aux situations en contradiction avec les dispositions légales, réglementaires, administratives et conventionnelles en matière de droit du travail et de sécurité et santé au travail.

Par ailleurs, l'ITM dispose d'une prérogative de libre décision permettant d'adopter des mesures à des fins de régularisations.

Pour les cas où les employeurs ou les salariés ne sont pas disposés à se conformer aux dispositions précitées, l'ITM peut constater les infractions dans les domaines relevant de sa compétence et d'en aviser le Procureur d'État.

Les dispositions relevant de la compétence de l'ITM sont principalement reprises au sein du Code du travail et subsidiairement au sein de certaines lois connexes.

L'ITM est notamment compétente en matière de :

- Contrats de travail;
- Travail intérimaire;
- Emploi d'élèves et d'étudiants;
- Salaires:
- Détachement de salariés;
- Durée de travail;
- Congés;

- Jours fériés ;
- Harcèlement moral, sexuel et discriminatoire;
- Emploi de femmes enceintes, accouchées et allaitantes;
- Travail clandestin;
- Travail illégal;
- Élections sociales;
- Dialogue social;
- Sécurité et santé au travail;
- Établissements classés (commodo/incommodo);
- Accidents de travail;
- Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses Seveso;
- Mines, minières et carrières ;
- Produits dangereux, exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques,
- ---- etc.

Les activités en lien avec les projets de constructions

Une des activités de l'ITM en lien avec les projets de construction concerne les établissements classés.

Les demandes d'autorisation qui sont introduites au titre de la législation des établissements classés, loi dite de commodo/incommodo (loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés) et de la loi dite «Seveso III» (loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses).

En effet, bien que le Ministre du Travail soit l'autorité compétente dans le cadre des deux législations, c'est l'ITM qui fait office d'administration compétente dans le cadre du traitement de ces demandes.



Marco Boly, Directeur de l'ITM

Les domaines de compétences couvertes par ces deux législations sont d'une part la sécurité du public et du voisinage en général ainsi que la sécurité, l'hygiène et la santé sur le lieu de travail, la salubrité et l'ergonomie pour ce qui est de la législation dite de commodo/incommodo et d'autre part la sécurité du personnel de l'établissement, du personnel d'établissements voisins, du personnel des sites voisins, du public et du voisinage, et à la santé du personnel sur le lieu de travail pour ce qui est de la loi dite Seveso III.

Dans une approche de prévention et fort de pouvoir avoir recours à une équipe composée d'ingénieurs, d'architectes et autres agents spécialisés dans différents domaines, ces demandes d'autorisation sont analysées par rapport aux normes et autres règles techniques appliquées au Luxembourg et que sont préparées les autorisations d'exploitation. L'ITM reste également par la suite, après la mise en exploitation des établissements, le premier interlocuteur pour toutes les questions ayant trait d'une manière générale aux matières traitées dans les autorisations. Les agents du service réalisent dans ce cadre un travail d'analyse et de conseil, respectivement d'information pour les architectes, bureaux d'études et experts.

C'est également dans le cadre de ces activités, que ces demandes d'agrément nécessaires aux organismes de contrôle et experts désirant réaliser des contrôles, «L'ITM joue ici un rôle de conseil et d'assistance. L'importance de la collaboration avec les professionnels du secteur est primordiale.»

évaluations techniques, expertises et autres études sont réalisées.

En outre, l'ITM fournit le support technique nécessaire à l'élaboration des règlements grand-ducaux d'ordre technique (Nomenclature, Règlement classe 4, etc.) et des documents appelés plus communément les « Conditions types », qui sont des règles techniques, respectivement des prescriptions de prévention incendie appliquées aux bâtiments, établissements ou installations autorisés. À savoir, que ces documents sont mis à disposition sur le site internet de l'ITM.

Dans l'optique d'une amélioration continue, de simplification administrative et de réduction des délais de traitement, un projet de loi connu sous le nom de Commodo 5.0 a été déposé ouvrant entre autre la voie à une modernisation de la façon dont les demandes d'autorisation peuvent être introduites auprès des administrations. Dans ce cadre, nous travaillons actuellement en étroite collaboration avec e.a. nos collègues de l'Administration de l'Environnement et du Centre informatique de l'État à l'élaboration

d'un outil informatique dénommé e-Commodo permettant l'introduction et le traitement de manière digitale des demandes d'autorisation.

Actualité

Quarante mesures ont été décidées dans le plan d'action pour la dynamisation de la création de logements, annoncé par le Gouvernement dans l'accord de coalition. Une mesure concerne l'ITM.

Afin de simplifier et d'accélérer sensiblement la transposition des normes en matière de sécurité dans les projets de construction, il est prévu d'intégrer le SNFP dans l'ITM. Dans ce contexte, il est indiqué d'abroger le règlement grand-ducal précité du 13 juin 1979 et d'intégrer les normes qui s'avèrent être utiles dans les prescriptions de l'ITM.

Qui plus est, toutes les normes applicables en matière de sécurité, qui aujourd'hui tombent sous la compétence de la SNFP, de l'ITM, du CGDIS, du Bourgmestre et du MFSVA pour ce qui est des dispositions relatives à l'accessibilité à tous seront revues et harmonisées.

Dans un esprit de «single point of contact», il est proposé d'instaurer également une commission sous la tutelle de l'ITM, qui regroupe notamment les représentants de l'ITM, du CGDIS et du MFSVA.

Marco Boly confirme que «dans le cadre de la simplification administrative initiée par le Gouvernement, l'intégration du SNFP dans les services de l'ITM, apporte une plusvalue indéniable pour le secteur!»

MOYEN D'ACTION DE L'ITM

- -Conditions de travail
- -Sécurité et Santé au travail
- -Sécurité et Santé des salariés +Sécurité du public (EC)



Sanction

Contrôle et régulation

Conseil et assistance

ohoto @ Julien Swol

Espaces d'une vie

Entretien avec Jean Goedert

Interview des membres honoraires de l'OAI par l'architecte Romain Hoffmann.

Jean Goedert a été nommé membre honoraire de l'OAI lors de l'assemblée générale OAI le 28 octobre 2021 pour le remercier pour son engagement au service de la profession.

l'amour du dessin, des arts tard des mathématiques s me guider vers des études nieur en aéronautique, ma lement je bifurquais vers l'

Après ton master en architecture à Zurich tu n'es pas resté en Suisse, mais tu t'es installé à Stuttgart. Pourquoi ce changement?

D'abord il était difficile de trouver un emploi, vu la stagnation de la construction de la Suisse des années 70. Mais surtout pour des raisons familiales nous nous sommes installés à Stuttgart.

> Comment as-tu été engagé chez Frei Otto où tu as travaillé pendant quelques

Qu'est-ce qui t'a poussé à devenir architecte?

Ayant passé ma jeunesse au centre de la ville d'Ettelbruck fortement endommagée par la guerre, je fus très marqué par la reconstruction d'après-guerre. En effet les maisons en ruines ou en reconstruction, des tas de sables avec briques et planches omniprésents représentaient pour nous des aires de jeux fantastiques. Notre grand jardin familial représentait pour moi un champ d'expérimentation idéal pour la construction de mes cabanes adossées au grand mur entourant le jardin. Ensuite l'amour du dessin, des arts et plus tard des mathématiques semblaient me guider vers des études d'ingénieur en aéronautique, mais finalement je bifurquais vers l'architecture. Vu mes affinités pour la Suisse, j'ai fait mon master à l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (EPFZ).

années avant de revenir au Luxembourg?

Arrivé à Stuttgart, il fallait trouver mon premier job. Un jour je rencontre à l'université Rob Krier, qui m'informe que son engagement chez Frei Otto se terminait et que cette place se libérait. J'ai saisi cette opportunité et je suis devenu assistant scientifique de ce grand architecte et constructeur de structures légères surtout connu par la couverture du stade de Munich. Pendant ce temps j'étais dans un premier temps le responsable principal de la construction d'une maquette impressionnante de la coupole en treillis (Gitterkuppel) de la BUGA de Mannheim en 1975. En effet le système est une maquette suspendue qui ne présente que des forces de tension dans les éléments qui se transforment en forces de pression en la retournant, système déjà utilisé par Gaudi pour la Sagrada Familia. Cette maquette peut être visitée actuellement au Technisches Museum de Munich.

En 1974 Frei Otto m'envoya au bureau Ove Arup de Londres, un des bureaux d'ingénieurs les plus connus au monde (Centre Beaubourg, Sydney Opera House...) afin d'y collaborer à l'installation d'un atelier permettant de pratiquer tous les différents systèmes de construction de maquettes pour structures légères (Lightweight Structures Laboratory). Ce qui me fascinait chez Arup dans ce grand bureau de Soho square, c'était la proximité



Romain Hoffmann, Architecte, membre honoraire de l'OAI



entre architectes et ingénieurs et la collaboration dès les premières esquisses d'un projet, ce qui me manqua fortement plus tard au Luxembourg. Je fus et reste profondément marqué par la personnalité de Frei Otto, ce créateur infatigable et innovant tout en restant profondément humain et modeste.

C'est en 1975 que tu es revenu au Luxembourg pour créer ton bureau rue Bertels.

De retour au Luxembourg, éga-Zlement pour des raisons familiales, mon bureau personnel démarra avec quelques projets, dont le Hall des Sports/Centre culturel et école primaire à Boevange/ Attert, avant une association avec Claude Schmitz, également diplômé de Zurich.

Les principaux projets du bureau Goedert et Schmitz furent la réalisation du quartier Brill à Dudelange (avec Chr. Bauer), le ciné Utopia, l'école primaire à Burmerange, IMC de Grevenmacher...

BIOGRAPHIE

- --- 01.11.1946: Naissance à Ettelbruck (Luxembourg).
- ______06.1966: Baccalauréat (Lycée Classique Diekirch-Lux.)
- _____ 06.1971: Master en Architecture de l'ETH ZURICH (CH).
- _____ 07.1971-05.1974: Assistant scientifique de Frei OTTO (Warmbronn/Stuttgart).

Domaine d'activité:

- Structures légères (tentes, «gridshells»,
 structures pneumatiques, membranes hydrauliques,
 toits rétractables...)
- Responsable du modèle de recherche de forme de la coupole en treillis du BUGA Mannheim 1975.
- ---- Co-responsable de nombreux projets:
 - Tentes pour le Hadj-Dschiddah (Arabie Saoudite).
 - Barrière à structures pneumatiques pour les Lagunes de Venise (Italie).
 - Centre de conférence d'Abidjan (Côte d'Ivoire).
- 01.1974-12.1974: Assistant scientifique de Ove ARUP and Partners, Londres (UK). Activité principale: Mise en place du laboratoire de structures légères.
- _____ 01.1975-05.1984: bureau Goedert et Schmitz

Principaux projets:

- Rénovation du quartier «Brill» à Dudelange (Lux.) en collaboration avec Christian Bauer (1º quartier au Luxembourg équipé d'un chauffage urbain et de rues à circulation mixte).
- Structures pour handicapés moteurs cérébraux à Dudelange et Grevenmacher (LU).
- Écoles et centres sportifs à Boevange et Burmerange (LU).
- Cinéma Utopia (Limpertsberg).
- de nombreuses maisons individuelles et bâtiments spécifiques.
- 05.1984-11.2011: Architecte-Directeur de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Depuis 2001, principalement responsable de:

-- Urbanisme

45

- Développement urbain
- Développement économique
- Tourisme et marketing urbain

Chef des projets:

- Rénovation du centre ville (Aal Esch).
- Zone piétonne Rue de l'Alzette.
- Nouveau conservatoire de musique.
- Centre aquatique Escher Schwemm.
- Différentes écoles et autres bâtiments publics spécifiques...
- Délégué de la Ville d'Esch au Comité de planification du projet Belval en collaboration avec Agora et le Fonds Belval.
- Superviseur de toutes les études d'urbanisme, en particulier du nouveau PAG (Plan d'Aménagement Général).

En 1984 il y a eu un changement dans ta carrière professionnelle et tu as quitté le bureau.

En 1984 la Ville d'Esch-sur-Alzette rechercha un architecte-urbaniste pour ce poste qui resta inoccupé après le départ de Robert Van Hulle au début des années 70. J'avais postulé pour ce poste parce que j'y voyais un grand défi de pouvoir contribuer au développement de toute une ville et même d'une région. Tout d'abord il s'agissait de reconstituer le département de l'architecte dans l'administration communale. J'y ai réuni le service d'urbanisme, des bâtiments de la ville, des espaces verts et plus tard le service du développement urbain et économique de la Ville.

> Très nombreux sont tes engagements et tes projets réalisés en tant qu'architecte-directeur pour la ville d'Esch-sur-Alzette. Y a-t-il parmi eux un projet qui t'a défié particulièrement?

En effet le job était très varié et passionnant. Après la crise des années 80, il fallait œuvrer pour une survie des localités du Minett, pallier le développement de villes dortoir. Un grand plan de développement urbain de la ville fut mis en chantier fin des années 80 comprenant un nouveau plan d'urbanisme, un plan vert, un plan de mobilité innovant adaptant le trafic à la structure urbaine et non l'urbain au trafic. Donc Esch était la première ville au Luxembourg disposant d'un tel plan intégré et je suis fier d'y avoir contribué dans une large mesure. La reprise commençant doucement, il fallait offrir à la ville un projet de taille qui allait changer la perception de la ville de l'extérieur. Le réaménagement de Rue de l'Alzette en zone piétonne était devenu un projet qui polarisait et qui nécessitait beaucoup d'efforts et d'énergie, d'innombrables réunions, discussions et remises en cause furent nécessaires pour réaliser ce projet qui est devenu une image de marque de la ville commerciale d'Esch.



fig. 1

C'est néanmoins le projet
Belval mis sur route par l'État
luxembourgeois qui a commencé
à changer l'image du Minett et de
redonner à la ville et à la région
une nouvelle dynamique. J'ai eu la
grande chance de suivre de près
ce grand développement dès ses
débuts en tant que représentant
de la Ville dans différents groupes
de travail et comme membre de
nombreux jurys...

Parallèlement à ma fonction d'Architecte-Directeur de la Ville d'Esch, j'étais membre de la Commission des Sites et Monuments pendant 20 ans et de la Commission d'Aménagement dont j'étais le président de 2004 à 2011. ce qui ajoutait des dimensions supplémentaires à mon job.

Quelles sont tes occupations aujourd'hui?

Depuis novembre 2011 je suis en retraite et comme j'avais toujours

une passion pour le tourisme, j'étais pendant quelques années guide chez Sales-Lentz, ensuite médiateur culturel au Fonds Belval (guide des visites du haut-fourneau et de la Cité des Sciences) et guide de l'ORT Minett. Mais aussi en Moselle, mon nouveau domicile, je suis guide de Via Mosel (Architecture et Vin) ainsi que tout récemment pour ORT Moselle. Fervent défenseur du patrimoine industriel je suis également membre du Conseil d'administration du Centre National de la Culture Industrielle. Il me reste encore du temps pour la famille, la lecture, les randonnées et le mountainbiking. J'espère conclure cette année le Chemin de Compostelle par le Camino francés.

Multihalle Mannheim Innenraum mit transluzenter Dachfolie fig. 2 Rencontre à la Fondation Valentiny de Rob Krier avec les anciens de Stuttgart Paul Holweck, Romain Hoffmann et Jean Goedert fig. 3 Studenten bei Modelbau Multihalle Jean Goedert in der Mitte fig. 4

fig. 1

Hängemode fig. 5 Jean Goedert Zeichnung vom Brill Projekt

Multihalle Mannheim,



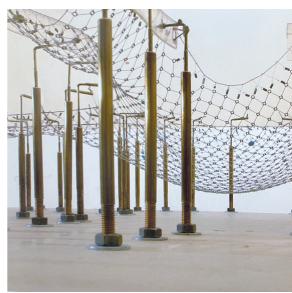
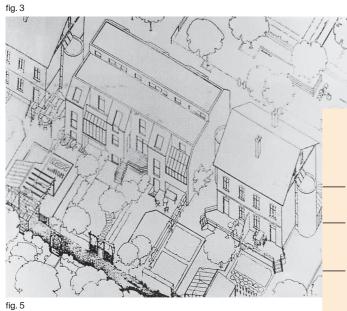


fig. 4



PUBLICATIONS

Jean Goedert/Lucien Steil/Paul Weidig. Al Esch Déclin et Renaissance du Vieil Esch, Editions Vieil Esch 1992

Georges Buchler/Jean Goedert/Antoinette Lorang/ Antoinette Reuter/Denis Scuto: Esch sur Alzette Geschichte und Architektur: Stadtführer, Editions Capybarabooks 2021.

Jean Goedert/Antoinette Lorang/ Luciano Pagliarini: Paysages du Fer, Mutations du bassin luxembourgeois-lorrain de la minette du XVIII^e au XXI^e siècle, Mondorf-les-Bains 2023.

Jurisprudence

Le principe de la facture acceptée et le recouvrement d'honoraires

CONSEIL JURIDIQUE
POUR LES MEMBRES OAI

Nous vous rappelons que l'OAI propose à ses membres un service de conseil juridique accessible sur l'espace Membres du site www.oai.lu.

Outre la mise à disposition de jurisprudences dans les domaines touchant les membres OAI, un formulaire permet de poser des questions auxquelles le secrétariat de l'OAI, avec l'aide, le cas échéant, du conseiller juridique, répondra directement sans frais.

Si votre question nécessite un traitement plus approfondi, un service d'orientation juridique exclusivement dédié aux membres de l'OAI est également proposé contre une participation financière. Dans le cadre des contentieux en matière de recouvrement, la «facture acceptée» est un mécanisme juridique qu'il importe de connaître: à défaut de contestation dans un bref délai, la facture est présumée être acceptée par son destinataire, ce dernier devant être un commerçant ou une société commerciale (ne s'applique pas au client consommateur non commerçant, ni à l'État, communes ou autres administrations).

1. Le principe de la facture acceptée

Aux termes de l'article 109 du Code de commerce (ci-après «l'Art. 109»), les achats et ventes se constatent par une facture acceptée.

Le silence gardé par le cocontractant au-delà du temps
nécessaire pour prendre connaissance de la facture, pour contrôler
ses mentions, ainsi que les fournitures auxquelles elle se rapporte,
fait présumer que la facture a été
acceptée . Pour assurer la sécurité
du commerce, le commerçant qui
entend contester la facture, doit
émettre des protestations dans un
« bref délai » (qui varie selon la nature
du contrat, son objet, et circonstances) . À noter toutefois que:

- L'Art. 109 instaure une présomption légale, irréfragable (la facture ne peut plus être contestée), de l'existence de la créance affirmée dans la facture acceptée pour le seul contrat de vente.
- Pour les autres contrats commerciaux, la facture acceptée n'engendre qu'une présomption simple de l'existence de la créance, le juge étant libre d'admettre ou de refuser

48

l'acceptation de la facture comme présomption suffisante de l'existence de la créance affirmée 3.

Pour un contrat de «louage d'ouvrage» (par exemple, un contrat d'architecte), il est admis que le fait de ne pas émettre de contestations endéans un bref délai fait présumer l'acceptation de la facture (il appartient au débiteur de la facture de renverser cette présomption d'acceptation).

2. Inapplicabilité du principe de la facture acceptée aux professions libérales exerçant en nom propre (en tant que personnes physiques)

Il était traditionnellement admis que le principe de la facture acceptée ne s'appliquerait qu'à une facture émanant d'un commerçant, et non pas aux notes ou mémoires d'honoraires établis par les professions libérales . La jurisprudence s'oriente encore en ce sens, mais uniquement lorsque les honoraires sont réclamés par un professionnel libéral exerçant en tant que personne physique, n'ayant donc pas la qualité de commercant .

3. Application de la théorie de la facture acceptée aux créances des sociétés de professions libérales ayant une forme commerciale et ainsi réputées commerçantes

Les sociétés exerçant une profession libérale ayant une forme commerciale (SARL, S.A., etc) sont réputées commerçantes (même si leur objet est civil). Les factures ou mémoires d'honoraires



Dominique Bornert, conseiller juridique de l'OAI

photo © O

émanant de telles sociétés sont sujettes à l'application de l'Art. 109 6.

4. Observations sur la contestation de la facture par le débiteur

Le destinataire de la facture doit, en cas de désaccord, contester celle-ci dans un bref délai, variable selon les cas (selon la jurisprudence: 6 semaines à maximum 2 mois après la réception de la facture).

Pour écarter l'application de la théorie de la facture acceptée, les contestations doivent être précises et détaillées. Cette exigence répond au souci d'éviter que les clients formulent des contestations vagues par prudence et sans grand fondement 7. À noter que:

- les contestations doivent être émises en temps utile, mais les contestations antérieures à l'émission de la facture peuvent être considérées
- une seule contestation peut viser plusieurs factures, selon les circonstances

 le principe de la facture acceptée n'est plus applicable en phase contentieuse (échanges de courriers entre avocats), à un moment où la communication directe entre les «commerçants» a pris fin 10.

Par ailleurs, il est rappelé que la facture acceptée n'engendre qu'une présomption simple de l'existence de la créance pour les prestations de services d'architecture ou d'ingénierie 111.

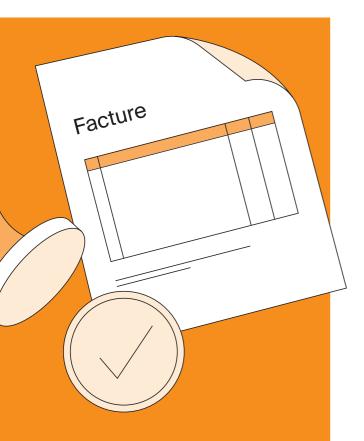
5. Conseils à l'adresse des membres OAI exerçant dans le cadre d'une société commerciale

Le Juge ne peut faire application du principe de la facture acceptée que si les mémoires d'honoraires sont suffisamment précis quant à l'énonciation des prestations facturées. Il a été jugé, par exemple, que « le document versé en cause par la société (SOC1) constitue bien un écrit dressé entre deux commerçants,

mais il est trop imprécis quant aux prestations facturées, en ce qu'il se borne à indiquer de façon globale et sommaire « prestation de l'architecte paysagiste pour la période du 14 janvier 2014 au 31 août 2014 ». Dans ce cas, le principe de la facture acceptée est à rejeter 12.

Il est donc très important que les prestations facturées aux clients soient indiquées de manière précise et détaillée dans les mémoires d'honoraires.

Par ailleurs, il faut être attentif au fait qu'il faudra pouvoir prouver, en cas de contentieux, que la facture a bien été notifiée au débiteur qui en contesterait la réception. Un rappel de la facture non réglée à l'échéance (par lettre recommandée ou par fax, etc) est donc conseillé.



- TAL 5 février 1964, P. 19, 285; Cour 22 mars 1995, n°16446 du rôle.
- 2 Cour d'appel (4° chambre) 23 décembre 2014, n° 39340 du rôle.
- 3 Cour de cassation, 24 janvier 2019, arrêt n°16/2019, n°4072 du registre. Voir aussi: Cour d'appel (4° chambre) 6 mars 2019, n°44848 du rôle).
- 4 André CLOQUET, n°140, p.82; Cour d'appel, 7 décembre 1993, n°14555 du rôle; 6 octobre 1997, n°19497 du rôle.
- Jugement civil no 38/2016 (8° chambre) Audience publique du mardi, 23 février 2016. Numéro du rôle: 138.508.
- 6 Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 5 avril 2006, 15° chambre, jugement commercial, n°96626 du rôle.
- Cour d'appel, 4 novembre 2015, n° 41313 du rôle.
- 8 Cour d'Appel, 15 novembre 2066, arrêt commercial n°30536 du rôle.
- 9 Cour d'Appel, 9 juillet 2008, arrêt référé, n° 33506 du rôle.
- Voir jugement commercial n°2019TALCH06/00643, du 13 juin 2019, n°TAL-2018-00864 du rôle: «L'admission du principe de la correspondance commerciale acceptée présuppose qu'il porte sur un courrier entre commercants. L'extension à la correspondance commerciale du principe admis en matière commerciale de l'acceptation de la facture par le silence du destinataire ne saurait être étendue davantage pour trouver application en cas de courrier émanant du mandataire judiciaire qui intervient dans une phase litigieuse, contentieuse ou précontentieuse, dont à un moment où la communication directe entre les commercants a pris fin (voir Cour d'Appel, 24 mars 2016, rôle 41327)».
- Cour de cassation 24 janvier 2019, n°16/2019, n°4072 du registre).
- Tribunal d'arrondissement de Diekirch, 13 mars 2019, n° 21546 du rôle.

49 OAI © 11.2024

Assurance

L'assurance des architectes et des ingénieurs face aux défis de la construction

CONTRAT-CADRE ASSURANCE OAI

Découvrez le contrat-cadre assurance OAI à adhésion facultative répondant à 100% aux exigences légales!





Vanessa Krackenberger Account Manager Chez ALLIA Insurance Brokers

<u>Évolution des risques et</u> adaptabilité des assurances

Le secteur de la construction est en pleine transformation à bien des égards, et les architectes et ingénieurs-conseils sont les premiers concernés par ces évolutions. Lors de la phase de conception d'un projet, ils doivent avoir à l'esprit tous ces enjeux, tels que les nouvelles technologies, les changements environnementaux, la gestion des approvisionnements et l'évolution des réglementations et normes. Il est important que les risques soient anticipés, gérés et réduits pour permettre la naissance de projets de qualité dans lesquels les assureurs pourraient avoir confiance.

Du côté des compagnies d'assurance, la prise de conscience croissante des enjeux environnementaux doit être suivie par la mise en place de processus spécifiques d'évaluation des risques. Les assureurs doivent proposer des produits et des garanties personnalisés, permettant aux architectes et ingénieurs de travailler sereinement sur les projets de construction durable. Par exemple, la réalité virtuelle et l'impression 3D transforment la manière dont les projets sont conçus et gérés, les assureurs doivent offrir des garanties liées à ces nouveaux risques technologiques. Il y a également la question de la gestion des coûts et des délais pour lesquels les architectes pourraient être tenus responsables: en cas de faute technique de l'architecte ou de l'ingénieur liée à l'insertion de processus novateurs dans la conception ou le contrôle

du projet, il est essentiel qu'ils puissent être couverts jusqu'à concurrence des sommes assurées.

Dans le domaine de l'écoconstruction, où les technologies
et les matériaux peuvent être
innovants, l'adaptabilité de l'évaluation des risques devrait permettre aux assureurs de proposer
des polices d'assurance spécifiquement conçues pour les projets de construction durable. Les
compagnies devraient pouvoir aller
plus loin en récompensant les
bons élèves.

Pour ce qui est de l'efficacité énergétique (consommation énergétique, systèmes de chauffage et refroidissement efficaces...) et la gestion de l'eau (collecte des eaux de pluie, aménagements paysagers économes en eau...), les assureurs acceptent aujourd'hui facilement ces techniques. Là où les difficultés sont rencontrées, c'est lorsqu'il s'agit d'utiliser des matériaux durables et écologiques comme le bois certifié, le béton recyclé, les isolants naturels ou le préfabriqué, ou lorsqu'il s'agit de réemploi de matériaux. Les certifications des bureaux de contrôle pour ces constructions durables ne sont pas encore très nombreuses, mais cela ne doit pas empêcher les assureurs de fournir de bonnes garanties aux concepteurs d'écoconstructions. Il faut garder à l'esprit que la disponibilité de certains matériaux utilisés est limitée dans le temps, et que la voie alternative est la seule possible. Le plus rapide sera le mieux. Tous les acteurs du secteur doivent participer à l'essor de cette voie durable, y compris les assureurs.

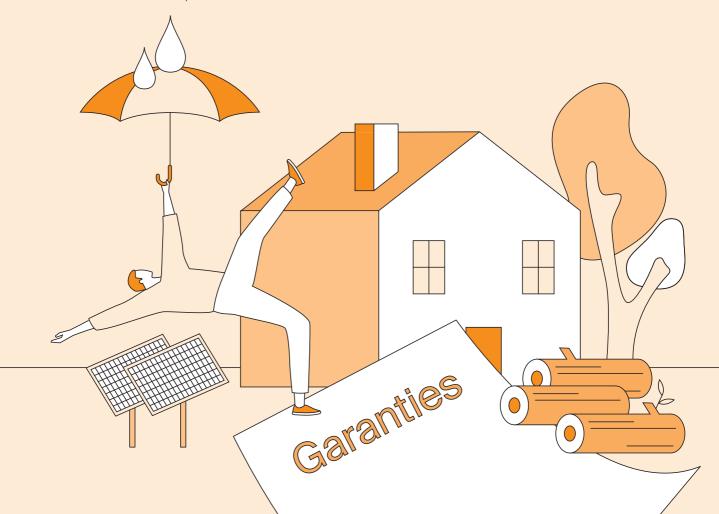
<u>Collaboration</u> et sensibilisation

Les évolutions réglementaires en matière d'écoconstruction peuvent entraîner des risques de nonconformité ou de retards dans certains projets, la gestion des déchets de manière écologique nécessite des procédures spécifigues et des coûts supplémentaires liés au tri et au recyclage, les objectifs de performance environnementale doivent être atteints et respectés: toutes ces problématiques dont la liste n'est pas exhaustive doivent être abordées par tous les acteurs pour que tous avancent dans le même sens. Il n'est pas possible aujourd'hui que les pouvoirs publics, les entreprises, les architectes et ingénieurs avancent vers la normalisation de l'écoconstruction, et que les compagnies d'assurance restent réticentes à supporter ces risques.

Face à la complexité de ces nouveaux risques, la collaboration entre les assureurs,

les pouvoirs publics et les experts du domaine (dont les architectes et les ingénieurs) est essentielle pour mieux accepter, prévenir et gérer ces risques.

Les informations sur les avancées techniques durables sont cruciales pour réduire l'impact potentiel des menaces qu'elles peuvent constituer. Chez AlliA Insurance Brokers, nous essayons de jouer un rôle en proposant des séances d'informations et des conseils aux assurés: l'importance de l'adaptabilité et de la prévoyance face aux nouveaux risques permettent de rassurer les compagnies d'assurance. Nous essayons également de proposer des garanties spécifiques aux assureurs pour nos clients. C'est important de participer au débat et de convaincre toutes les parties que la voie durable est la seule voie envisageable pour notre futur.



BIM

Le BIM en phase Soumission: intérêts et exemples de solutions

À l'heure ou le BIM s'intègre de plus en plus dans les méthodes de travail des acteurs du secteur de la construction, les outils et méthodes pour l'utiliser se multiplient, pour des usages divers et variés. Il est ainsi possible de maximiser l'intérêt pour la production d'une maquette numérique, à plusieurs phases clés du projet, dont la phase de production des dossiers de soumission et d'adjudication, phase sur laquelle nous nous attarderons dans cet article.

<u>Principe de fonctionnement</u> et prérequis:

Sur le papier, le principe est simple: le modèle BIM créé pendant les phases de conception contient des données géométriques et alphanumériques qui vont permettre de quantifier les éléments modélisés de manière structurée. Ainsi, si vous modélisez des murs, des portes, des dalles, etc. la quantification de ces types d'éléments devient possible, en utilisant les unités appropriées: m linéaire, m², m³...

Attention cependant, la magie n'opère que si le modèle créé respecte certains critères de qualité:

- 1. Modélisation exhaustive: Cela garantit une base solide d'estimation des matériaux nécessaires, sur laquelle on va pouvoir ensuite ajouter des quantités complémentaires par ratio ou autre méthode de calcul (à faire dans le logiciel métier, voir ci-après).
- 2. Précision géométrique: Des erreurs géométriques peuvent entraîner des estimations de quantités incorrectes, surtout sur des projets de grande ampleur.

- 3. Attributs de données cohérents: Chaque élément du modèle BIM doit être associé à des attributs de données cohérents et précis, tels que le type de matériau, les dimensions, les propriétés physiques, etc. ou tout simplement la distinction des éléments existants et nouveaux.
- 4. Classification: Une classification facilite l'identification et l'extraction des quantités pour différents types d'éléments de construction.
- 5. Cohérence des unités de mesure: Cela garantit que les quantités extraites sont comparables et utilisables pour les estimations de coûts. En parallèle, les positions du

bordereau doivent être créées de manière structurée pour comprendre toutes les informations nécessaires à la transmission des demandes d'offre: n° de position, titre, description du produit attendu, etc. et bien entendu les quantités estimées qui auront été calculées avec la méthode adéquate. Sur base de cette structure, les entreprises soumissionnaires peuvent remettre prix en renseignant en plus les marques et types.

Comme lors de la production du modèle BIM, ici aussi la rigueur est de mise. Un bon moyen de veiller à cela est d'utiliser un format d'échange standardisé comme le format GAEB (Gemeinsamer Ausschuss Elektronik im Bauwesen).

Le format GAEB prévoit des sous-ensembles de données au format xml, à échanger à des phases clés du projet. Par exemple, la phase «X81» comprend la description



Daniel Zignale,
Dr. Arch. BIM Manager,
Architecte chez
BIMCONSULT, collaborateur externe de
l'OAI assistant le
comité de pilotage
OAI BIM composé de
Marco Da Chao, Jos
Dell, Joao Figueiredo,
Eric Hansen, Marc
Juncker, Yara Oweiss,
Jean-Claude Welter.

photo @ OA

détaillée des prestations, sans les prix, pour intégration dans les documents de l'appel d'offre. La phase «X82» contient quant à elle les prix estimés en plus et sert aux décisions d'attribution des marchés, après que les soumissionnaires participants au processus d'appel d'offres aient eux-mêmes ajoutés leurs prix (et textes supplémentaires éventuels) via la «X84», lors de la remise d'offre.

Le standard GAEB donne aussi une trame pour la hiérarchie des position, limitant à 5 les niveaux de hiérarchie possibles et homogénéisant le nommage des positions.

Que ce soit pour créer les positions de bordereaux structurées (au format GAEB ou autre), ou pour les associer aux éléments de la maquette BIM, vous devez alors trouver le bon outil.

Comment le mettre en place:
Les logiciels pour gérer des
bordereaux sont nombreux et
avec l'avènement du BIM, de plus
en plus chercheront à assurer
la connexion avec les maquettes,
que ce soit au format natif ou au
format IFC. Le but ici n'est pas
donner une liste exhaustive de
ces outils, ni même de les évaluer,
mais d'en présenter les caractéristiques au travers de quelques
exemples.

Au Luxembourg, difficile d'évoquer le sujet des bordereaux sans parler de ERGO, et peut-être utilisez-vous déjà cet outil. Son éditeur Quadram a lui aussi bien pris le chemin du BIM et propose depuis le 1er mai 2024 un module supplémentaire dédié: ErgoBIM (https:// quadram.lu/bim/). Pour cela, Ergo Architecte intègre la visionneuse de Kabandy (https://kabandy.com/) avec ses fonctionnalités de filtre et de sélection des éléments modélisés (modèles IFC ou REVIT) pour en capter les quantités et les transférer vers vos bordereaux. Cette collaboration rend la solution ErgoBIM fonctionnelle et «user-friendly». De plus elle offre la possibilité

d'automatiser la mise à jour des quantités en fonction des évolutions du modèle BIM et donc du projet.

En parallèle le logiciel ARCHX (https://archx.eu/fr/), également bien connu au Luxembourg, est semblerait-il lui aussi en cours de développement d'un module de cahier des charges/métrés/bordereaux avec gestion de bibliothèques (officielles, personnalisées) et intégrant le lien avec la maquette BIM. Il méritera certainement de s'y intéresser dans les mois à venir...

Si vous portez attention aux formations BIM de la «House of Training» (et nous espérons que c'est le cas!), vous aurez l'occasion de découvrir la formation « Outils & Méthodes d'aide à la conception et à la gestion de projet-Le BIM en phase soumission». Cette formation vous permettra de découvrir différentes méthodes d'extraction de quantité à partir d'un modèle 3D BIM et vous donnera également l'occasion de prendre en main l'outil de génération de bordereaux BIMoffice (https://bimoffice.fr/). Elle fait partie des formations complémentaires organisées ou validées par le CRTI-B (www.digitalbuilding.lu).

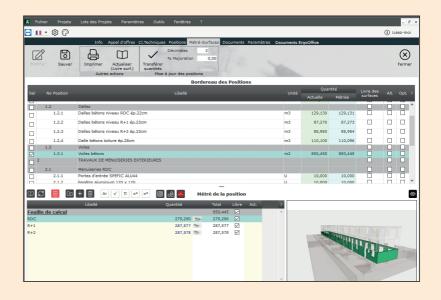
N'hésitez pas à découvrir d'autres outils en fonction de vos besoins et de vos préférences. On parle par exemple déjà d'automatisation accrue grâce à l'intelligence artificielle, comme cela est proposé par PriMus, la solution BIM5D de AccaSoftware (https://www.accasoftware.com/fr/logiciel-bim-5d). C'est le genre d'outil qui propose un panel de modules variés en exploitant par exemple aussi la 4D, comme le fait également ITWO5D (https://www.rib-software.com/en/case-studies/rib-itwo-5d) et probablement d'autres.

Conclusion:

Non, votre BIM Manager ne prend pas un malin plaisir à vous embêter lorsqu'il effectue un contrôle qualité de vos modèles BIM et remonte des non-conformités.

Si le modèle BIM doit faire l'objet de révisions et de validations régulières pour garantir son intégrité et sa précision tout au long du processus, c'est bien parce qu'il peut grâce à cela s'avérer très utile dans vos tâches quotidiennes. La production des bordereaux de soumission peut en faire partie!

fig. 1
Capture d'écran de la solution
ErgoArchitecte intégrant
une extraction de quantités
depuis un modèle BIM (source:
https://quadram.lu/bim/)



53 OAI © 11.2024

MOAI

Commission élargie « MOAI -Contrats »

Commission OAI «MAÎTRISE D'ŒUVRE OAI»: Corinne Stephany Mathias Fritsch Jacques Seywert Mike Dusseldorf Pierre Hurt

Suivi OAI: Bertrand Bourdon



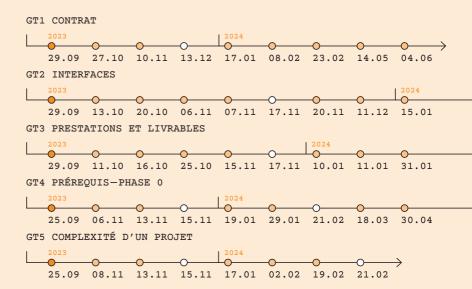
La version imprimée du livre MOAI.LU est épuisée, mais les membres peuvent le télécharger dans l'espace Membres du site www.MOAI.lu. Comme annoncé dans le dernier mag, les workshops des différents groupes de travail, ayant pour objectif commun de fonder un nouveau contrat-type et ce sur l'initiative de l'OAI, s'enchaînent. Pour rappel, ce nouveau contrat-type sera applicable et adaptable en premier lieu à tous les maîtres d'ouvrage publics, et à tous types de projets.

Le GT-1 « Contrats », dont la mission principale est de procéder à la rédaction de nouvelles clauses contractuelles générales et particulières, a terminé de commenter un premier draft. Ces clauses ont été par la suite revues par la Commission MOAI et mises à jour.

Le GT-2 «Interfaces», au terme de 9 workshops et d'1 séance de restitution de son avancement (colloque) à la Commission MOAI (cf. ci-dessous l'apercu des réunions s'étant égrénées jusqu'à présent marquant une dynamique soutenue de l'engagement des participants), a terminé ses travaux de mise à jour de la Fiche MOAI.LU FC.13 «Liste des interfaces» entre maîtres d'œuvre. Ces workshops ont vu l'implication de la profession architecte/ingénieur paysagiste que nous remercions. Leur apport a été précieux afin de procéder à une verison consolidée du document. Cette liste, consistant en un outil pour la maîtrise d'œuvre MOAI, est en cours de validation auprès de la Commission MOAI.

Le GT-3 « Prestations et livrables », dont la mission principale est de procéder à la rédaction de nouvelles clauses techniques générales et particulières, a progressé dans la définition des prestations

WORKSHOPS COMMISSION ÉLARGIE MOAI-CONTRAT-TYPE, LABEL OAI

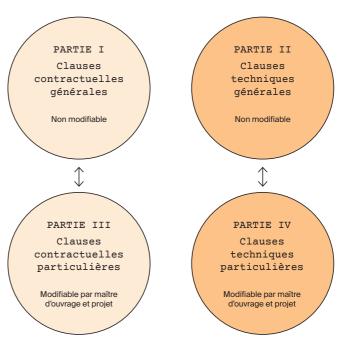


et livrables de la maîtrise d'œuvre MOAI. Les séances de travail, voyant des discussion foisonnantes, sont concrétisées par l'établissement minutieux d'un catalogue ayant pour aspiration de décrire au mieux le travail collectif, collaboratif des différents maîtres d'œuvre entre eux, tournés vers la réussite du projet de leur client. Un document décrivant la mission de la maîtrise d'œuvre, par étape de projet, est en cours d'élaboration ainsi qu'un glossaire terminologique, crucial pour une parfaite compréhension de termes employés dans le catalogue cité plus haut.

Le GT-4 « Prérequis au développement d'un projet architectural » a avancé à grands pas dans la définition des prestations à assumer par le maître d'ouvrage au stade précoce de préparation de son projet, avant le démarrage des études par la maîtrise d'œuvre. En effet, l'OAI estime important qu'une clarification formelle, et ce dans l'intérêt du maître d'ouvrage, de ces prérequis conditionnant une initiation des études sur des bases solides, soit réalisée.

Le GT-5 «Complexité d'un projet» a posé les jalons dans

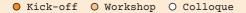
STRUCTURE DU CONTRAT

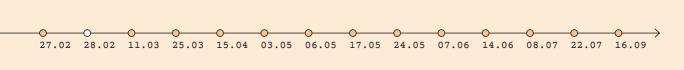


Contrats séparés par profession

le cadre d'une meilleure appréhension des critères participant à définir la complexité d'un projet. Ces critères relèvent principalement du fait architectural, statique et technique. Les travaux de ce groupe de travail sont appelés à être poursuivis.

Il a déjà été identifié q'une intégration ainsi qu'une harmonisation finale des productions de l'ensemble des groupes de travail sera une étape nécessaire en fin de processus afin de proposer un contrat-type consolidé.





22.01 23.02

L'été, les urban sketchers quittent leur petit nid grand-ducal et goûtent les joies de la mer qu'ils empruntent ailleurs au gré de leurs vacances...

Urban sketchers Luxembourg



Illustrations @ Jean-Paul Carvalho; Arnaud De Meyer; Isabelle Van Driessche

fig. 1

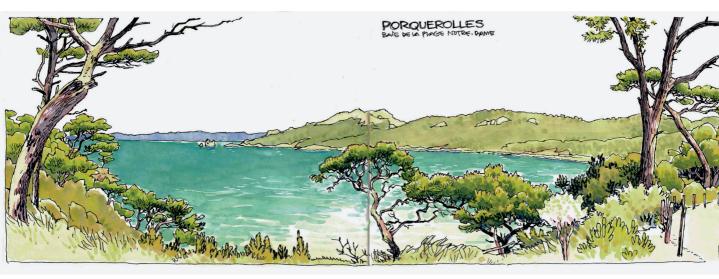


fig. 2



fig. 3

fig. 1 Jean-Paul Carvalho, Lisbonne fig. 2 Arnaud De Meyer, Porquerolles fig. 3 Isabelle Van Driessche, Sable blanc

Si vous souhaitez contribuer à cette rubrique, nous vous prions de nous contacter par e-mail à secretariat@oai.lu.

57 OAI © 11.2024

Concours et résultats

Ensemble urbain mixte Nei Hollerich Ouest Le site « Nei Hollerich Ouest » occupe une position centrale dans le quartier « Nei Hollerich ». De plus, un nouveau pôle d'échanges verra le jour à proximité directe du site et améliorera les interconnexions des transports en commun avec la création de nou-velles lignes de tramway et leurs arrêts sur la nouvelle place. Le site aura, à l'avenir, une importance stratégique dans le réseau de transports en commun local, régional et national et drainera des flux de circulation importants.

Le Fonds de compensation (FdC) et la Ville de Luxembourg (VdL) souhaitent développer leurs lots afin d'atteindre les objectifs qu'ils se sont conjointement fixés dans un contexte urbain dense. Ils sont à la recherche d'idées innovantes, visant une haute qualité architecturale et urbanistique, une conception rationnelle des bâtiments ainsi qu'un haut degré de protection de l'environnement.

Sur une surface totale approchant 1,80 hectare, sera développée une surface construite brute maximale d'environ 59.650 m² répartie sur 4 lots. Il s'agit de concevoir un ensemble urbain attractif et harmonieux et de proposer une gamme de logements variés, des bureaux, des services ainsi que d'autres fonctions, le cas échéant, avec un maximum d'activité et d'interaction avec l'espace public au niveau des rez-de-chaussée.

La surface construite brute prescrite dans le PAP NQ a pu être répartie librement sur ces lots en vue de définir un concept urbanistique et architectural pertinent, une disposition cohérente des volumes ainsi qu'une implantation adéquate des émergences.

Compte tenu de la complexité de la mission, les pouvoirs adjudicateurs ont choisi le format d'une consultation rémunérée restreinte sous forme de procédure concurrentielle avec négociation organisée en deux phases. Les bureaux d'urbanistes-aménageurs Zeyen+ Baumann et Dewey Muller les ont assistés dans l'organisation de la procédure. Après une première remise, les équipes ont travaillé ensemble au sein d'un workshop de co-création, qui a permis d'échanger sur les différentes approches et d'affiner le programme détaillé transmis durant la phase 2 de la mise en concurrence. À la suite de cette procédure novatrice, basée sur une approche coopérative et d'échanges, plusieurs lauréats ont été désignés.

Lot 1.1 /1.2 (FdC)

Le comité de sélection a été particulièrement convaincu par le projet de l'équipe A—Assar Universum sa/Assar Architects (Philipp Carnol)/Schmidt Hammer Lassen Architects (René Nedergaard)/1:1 Landskab/Sweco Belgium/Sensbox pour les raisons suivantes:

OAI © 11.2024 58

- Implantation de l'émergence par rapport au pôle d'échanges et en retrait par rapport à la route d'Esch ainsi que configuration volumétrique sur le lot
- Gestion des flux relatifs au pôle d'échanges et création de places bien proportionnées et animées à l'entrée de la gare et en cœur d'îlot
- Répartition volumétrique, permettant de créer, en complément aux espaces à caractère public, un cœur d'îlot d'habitation végétalisé et apaisé de haute qualité
- Proposition de répartition du programme, avec une mixité sur l'entièreté du lot, mais une organisation des surfaces de bureaux, de services et de commerces d'un côté et des logements de l'autre autour de deux espaces séparés à caractères distincts
- Implantation d'un pavillon en cœur d'îlot créant l'interface entre le programme de bureaux, services et commerces d'un côté et les logements de l'autre et présentant le potentiel d'un catalyseur social

Lot 2.1 (FdC)

Le comité de sélection a été convaincu par la proposition de l'équipe C—Baumschlager Eberle Architectes/PetitdidierPrioux Architectes/Belvedere Architecture/MOZ Paysage/LSC Engineering Group suite aux considérations listées ci-dessous:

- Intégration dans le contexte urbain existant par son implantation et son gabarit avec une trame dans la continuité des constructions existantes de la rue de l'Aciérie
- Proposition architecturale s'inspirant de l'histoire du site tout en proposant une écriture contemporaine
- Création d'un food-court généreux et largement vitré au rez-de-chaussée qui contribue à l'animation de la place

Lot 3.1 (FdC)

Le comité de sélection a été séduit par le projet de l'équipe D – BFF.../ Fabeck Architectes / Greenbox / AuCarré / Felgen & Associés Engineering sa à la vue des éléments suivants:

- Implantation de l'émergence à l'entrée du quartier « Nei Hollerich » ainsi que sa déclinaison volumétrique et le traitement de la silhouette le long de la voirie du tramway
- Traitement de l'implantation des bâtiments dans la courbure du boulevard de Hollerich
- Fonctionnement d'ensemble et cohérence urbaine et architecturale avec le projet proposé pour le lot 3.2 et développement d'un intérieur d'îlot généreux et attractif avec une continuité paysagère entre les deux lots

Lot 3.2 (VdL)

Le comité de sélection a décidé de retenir le projet proposé par l'équipe D—BFF.../Fabeck Architectes/Greenbox/AuCarré/Felgen & Associés Engineering sa pour le lot revenant à la Ville de Luxembourg au regard des arguments repris ci-dessous:

- Disposition des volumes le long de la voirie du tramway
- Création d'un intérieur d'îlot généreux et attractif avec un bon ratio de pleine terre et une continuité paysagère avec le lot 3.1 adjacent
- Programmation et fonctionnement interne de la crèche, transposition de sa fonction au niveau de l'architecture et intégration dans le site
- Fonctionnement de l'ensemble, cohérence urbaine et architecturale avec le projet proposé pour le lot 3.1

59

COMITÉ DE SÉLÉCTION

Claudine Arend, Architecte, déléquée OAI Etienne Ballan, Urbaniste et sociologue Romain Betz, Ingénieur, Chef de service du service immobilier, Fonds de compensation Albert Goedert, Architecte, délégué OAI Shaaf Milani-Nia, Chef du Service de l'urbanisme. Ville de Luxembourg Stefano Moreno. Architecte, Président du comité de sélection Alfred Peter, Architecte-paysagiste Luc Ramponi, Chef du Service de Bâtiments, Ville de Luxembourg Alain Reuter, Président du Fonds de compensation Frank Vansteenkiste, Géographe, conseiller de Gouvernement au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics Jean-Michel Weisen, Urbaniste, Service immobilier du Fonds

de compensation

OAI © 11.2024











fig. F







<u>ÉQUIPES SÉLECTIONNÉES</u> POUR LA PHASE 2:

- A. Assar Universum sa/Assar Architects (Philipp Carnol)/ Schmidt Hammer Lassen Architects (René Nedergaard)/ 1:1 Landskab/SWECO Belgium/ Sensbox
- B. BAUKUNST sprl/Office Srl/ 2001 Sarl/Michel Desvigne Paysagiste Sarl/Greisch Sa

Ndlr: cette équipe n'a pas souhaité que son travail soit présenté dans le présent magazine.

- C. Baumschlager Eberle
 Architectes/PetitdidierPrioux
 Architectes/Belvedere
 Architecture/MOZ Paysage/
 LSC Engineering group
- D. BFF.../Fabeck Architectes/ Greenbox/AuCarré/ Felgen & Associés Engineering sa
- E. Diane Heirend architecture & urbanisme/M3 Architectes/ Areal Landscape Architecture/ T6-Ney & Partners/ Dal Zotto & associés/Laruade Architecture & urbanisme
- F. KCAP/iPLAN by Marc Gubbini architects sa/Lux Civil Engineering Consulting sa/ Energie et Environnement/ Damien Assini Design & Architecture/Beissel & Ruppert

61

Remise en valeur du site Mansfeld et de ses vestiges à Clausen

Au 16° siècle, le comte Pierre-Ernest de Mansfeld construit son château nommé La Fontaine sur les rives de l'Alzette, dans l'actuel quartier de Clausen. Au tournant du 21° siècle, des vestiges ont été découverts et un nouvel intérêt a émergé.

En février 2022, la Ville de Luxembourg a organisé le symposium Mansfeld dont l'objectif principal était d'analyser et de synthétiser les apports des spécialistes afin de les intégrer dans un cahier de charges, permettant d'isoler les possibilités d'utilisation et de mise en valeur de l'ancien château, de ses jardins et du patrimoine historique du site dans un futur proche. Suite au symposium, un concours d'idées a été lancé, avec la mise en valeur de ce site historique unique, l'optimisation du quartier en général avec ses espaces verts et bâtis et la mise en œuvre d'une programmation publique et inclusive parmi les principales missions. L'importance d'une approche urbanistique a été mise en avant pour assurer que les aspects de mobilité, d'environnement, de relation et de complémentarité avec les autres quartiers de la capitale soient traités de manière centrale. Sept lignes directrices ont servi de cadre au concours: Paysage patrimoine – Protection vestiges - Allée des Tilleuls -Circuit Mansfeld - Verger urbain -Mansfeld-les-Bains - Quartier vivant.

Cinq équipes pluridisciplinaires se sont qualifiées pour le second tour du concours :

- Becker Architecture,
 STUDIO RW, HLG Ingénieurs
- Fabeck Architectes, François
 Goffinet, CENTQUATRE-PARIS
- Kaell Architecte, Elmēs agency, AREAL, Jean Reitz
- Temperaturas Extremas
 Arquitectos, Mersch
 Paysagistes
- URBAN AGENCY, Binario architectes, IN SITU Paysages et Urbanisme, The Impact Lab

Les projets «Logis Mansfeld» par l'équipe Kaell Architecte, Elmēs Agency, AREAL, Jean Reitz et «Renaissance de Mansfeld» par l'équipe Agency + Binario Architectes, IN SITU Paysages et Urbanisme, The Impact Lab ont été retenus.

JURY

Olivier Bastin, Architecte et Bouwmeester de la Région Bruxelloise (2009-2014), Président du jury Lydie Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg Serge Wilmes, Premier Échevin de la Ville de Luxembourg Aloyse Achten, Architecte-directeur adjoint de la Ville de Luxembourg Shaaf Milani-Nia, Architecte chef du service Urbanisme de la Ville de Luxembourg Isabelle Becker, Historienne et Archéologue, Administration des Bâtiments Publics - Christiane Bis-Worch. représentant de l'INRA Michèle Majerus, représentant de l'INPA - Marc Schoellen, Gartenhistoriker - Hartmut Troll, Gartenkonservator, TU Wien, FOB Landschaftsarchitektur und Landschaftsplanung - Jean-Louis Vanden Eynde, Architecte, Docteur en archéologie, Université catholique de Louvain Manfred Wehdorn, Technische Universität Wien, Vorstand des Institutes für Kunstgeschichte und Denkmalpflege Jean-Claude Welter. Architecte, délégué OAI

Forum Mansfeld
Becker Architecture,
STUDIO RW,
HLG Ingénieurs

La proposition « Forum Mansfeld » part de la « reconstruction » du profil du Château de Mansfeld et crée un vrai front de place sur le parc à travers une architecture très présente. Le projet met l'accent sur une forte reprogrammation du site tout en gardant la conservation de l'histoire en son centre. Les jardins sont conçus comme des espaces pédagogiques et lieux de détente.

Mansfeld +
Fabeck Architectes,
François Goffinet,
CENTQUATRE-PARIS

Le langage architectural proposé est clair et simple, permettant une distinction précise des ruines et des interventions architecturales contemporaines. Le projet propose la mise en valeur de la façade mansfeldienne donnant sur le parc et l'utilisation du lieu créé en tant que centre d'art « culture et jardins ». Le projet du parc réoriente le jardin vers le parvis de l'église et interrompt la vue sur les voisins.

Château des citoyens Temperaturas Extremas Arquitectos, Mersch Paysagistes

La proposition vise la «ville citoyenne» comme thématique. Le projet « Château des Citoyens» se caractérise par une approche plutôt philosophique. Il propose une restitution des volumes « Mansfeld» composés de structures dont l'objectif est de donner une touche de modernité aux ruines.









Logis Mansfeld Kaell Architecte, Elmēs agency, AREAL, Jean Reitz

«Logis Mansfeld» crée une nouvelle tension sur les lieux archéologiques, offrant un projet au service de la communauté et du patrimoine à travers des interventions bien calibrées. Le projet cherche à optimiser ce qui est présent sans s'imposer inutilement. Il fait preuve d'une approche évolutive et laisse des ouvertures nécessaires d'interprétation.

Le fait d'élargir le champ d'actions au-delà du site même, d'agir à différentes échelles et la discrétion des constructions (« Bescheidenheit »), accorde à ce projet une attitude humble, juste et cohérente pour le site.



Renaissance de Mansfeld URBAN AGENCY, Binario architectes, IN SITU Paysages et Urbanisme, The Impact Lab

Ce projet présente une forte signature architecturale, mettant en valeur l'état des ruines de manière non-invasive et créant un bon équilibre entre nature, architecture et archéologie. Les strates ensevelies des traces de la Renaissance sont réinterprétées et rendues clairement visibles. Le projet propose donc un langage contemporain qui relie le verger et le labyrinthe à travers les fontaines, sans tomber dans le piège de la formalité du «clos jardin renaissance». Les jardins se présentent généreux et opulents, et créent une panoplie d'ambiances différentes.

Mon proje préféré

Immeuble Printz-Richard par Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés



J'ai commencé à suivre le projet de transformation, rénovation et reconstruction partielle de l'immeuble Printz-Richard lorsque j'étais député. C'est le premier que j'ai finalisé comme Ministre des Travaux publics. À l'époque, le nombre de collaborateurs avait explosé et nous avions besoin de locaux supplémentaires. Plutôt que de déménager, nous avons souhaité rester proches de l'Hôtel de la Chambre des Députés qui a vu naître la démocratie.

Pour cet immeuble, composé des maisons Printz et Richard, le défi était d'introduire de la modernité dans un bâtiment situé dans un secteur protégé par l'UNESCO.

Le bureau d'architectes a prouvé son amour et son respect pour l'ancien.

Un incroyable travail de préservation et de réutilisation a été mené pour créer un cadre exceptionnel. Au sein de la maison Richard (18° siècle), les façades, vitraux, caves voûtées en pierre, l'escalier en bois

OAI © 11.2024 66

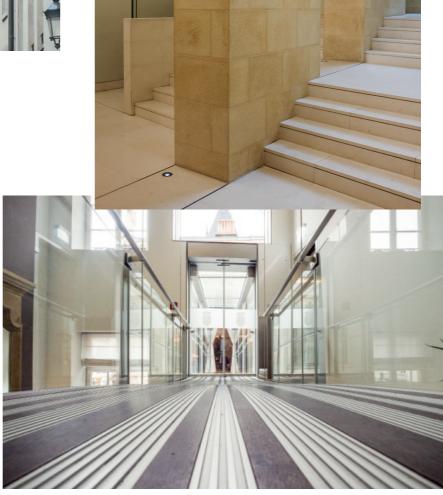




et cheminées ont été conservés et/ ou restaurés. Dans la maison Printz (17° siècle), les façades et structures ont été remaniées tandis que certaines parties ont été reconstruites dans un style contemporain.

Des éléments modernes ont été ajoutés. Un ascenseur panoramique a été installé dans la cour. La verrière équipée d'une structure métallique et de panneaux solaires représente le noyau central des deux bâtiments. Enfin, la passerelle reliant l'îlot à la salle plénière constitue un élément témoin de l'intégration de la modernité dans un environnement historique. Ces liaisons entre les corps de bâtiment ont été réalisées de façon harmonieuse et optimisent la circulation.

Ce qui me plait particulièrement est la manière dont le patrimoine architectural a été préservé tout en ajoutant une touche contemporaine pour en faire un ensemble fonctionnel.



67

Actualités

Découvrez le programme du luca pour les mois à venir!

L'action du luca est possible grâce au généreux soutien et l'engagement de ses partenaires sponsors et de donateurs comme vous! Votre soutien nous motive à poursuivre notre mission.

Pourquoi faire un don?

- —— Parce que vous appréciez notre programmation et que vous aimez ce que nous faisons
- Pour soutenir la valorisation de notre environnement bâti
- Pour favoriser l'accès de tous à la Baukultur
- Pour encourager l'échange d'idées et les débats sur l'architecture et ses disciplines afférentes
- —— N'oubliez pas que votre don est déductible d'impôts

Faites un don sur luca.lu/ soutenez-nous



À PROPOS DU LUCA

Le luca - Luxembourg Center for Architecture est une fondation privée sans but lucratif avec pour principale mission d'assurer la promotion de la qualité architecturale comme un fait culturel. À travers une approche pluridisciplinaire et multiscalaire, le luca aborde les problématiques et enjeux auxquels sont confrontés les différents acteurs qui interviennent dans la production de l'environnement bâti et non bâti.

La programmation du luca couvrira ces prochains mois plusieurs sujets d'actualité, à commencer par celui du logement abordable. Avec le soutien du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, le luca organise un cycle de quatre conférences, intitulé «Aborder le logement», qui s'étendra d'octobre 2024 à janvier 2025 et qui comptera parmi ses invitées des figures majeures de l'architecture des trois pays frontaliers et du Luxembourg. Il s'agira de montrer comment les architectes peuvent s'engager à produire une architecture accessible, de qualité et ce, même dans des contextes économiques et réglementaires contraignants.

Le 7 novembre le luca organise avec le soutien du ministère de la Culture, le symposium international «Off-Earth. A Critical Reading of Resources, Infrastructures, and Commons », qui s'inscrit dans la continuité des recherches engagées par Marija Marić et Francelle Cane sur le space mining pour le pavillon luxembourgeois à la 18^e Biennale internationale d'architecture de Venise (2023). Ce symposium réunira pendant une journée des architectes, des historiens de l'architecture, des géographes et des artistes, travaillant de manière critique sur les questions de l'extraction au-delà de la Terre. Leurs contributions donneront lieu à la publication d'une série d'essais sur la plateforme e-flux. La journée s'achèvera avec la projection du film «Cosmic Market» réalisé par Armin Linke en collaboration avec les curatrices, en présence de l'artiste.

Après avoir été montrée à Barcelone, Bilbao, Gérone,

Lugano et Bruxelles, l'exposition de la septième édition du « Cities Connection Project » débutera au luca le 16 janvier 2025. Cette exposition, qui a pour thème « Architectures en Transition, réutilisation du patrimoine bâti et responsabilité sociale », rassemble des projets de l'aire métropolitaine de Barcelone, de Wallonie-Bruxelles, du Luxembourg et de la Région Grand Est.

Le luca continue également de développer son programme pédagogique en proposant des ateliers pour jeune public, afin de leur faire découvrir le métier d'architecte mais aussi, pour les rendre plus attentifs à l'environnement et au patrimoine.



Infos & programme sur luca.lu

noto @ 2024 lue

Cycle de formation OAI pour architectes et ingénieurs-conseils

Découvrez une sélection de modules proposés en 2024 et 2025



Énergie et construction durable

Outils pour la conception et la construction circulaire

- --- 04.02.2025, 4h, FR
- --- Référence: CA417CJ

Outils numériques et logiciels de construction

IFC - Fortgeschritten

- --- 06.11.2024, 12h, DE
- --- Référence: CA204CJ

BIM - Bases

- --- 04.12.2024, 7h, FR
- Référence: CA085CJ

BIM - Réferent

- --- 09.12.2024, 14h, FR
 - Référence: CA086CJ

BIM - Grundlagen

- --- 11.12.2024, 7h, DE
- --- Référence: CA145CJ

BIM - Referent

- --- 13.12.2024, 14h, DE
- Référence: CA200CJ

Contexte, cadre légal & réglementaire de la construction

Dossiers de soumission — Recommandations et bonnes pratiques / Contrôle technique des offres / Clauses techniques CRTI-B

- --- 31.10.2024, 4h, FR
- Référence: CA174CJ

Construire au Luxembourg – L'essentiel en guide pratique

- --- 06.11.2024, 7h, FR
- --- Référence: CA368CJ

Autour du PAG et du PAP

- --- 20.01.2025, 7h, FR
- Référence: CA420CJ

Autour du Pacte Logement

- --- 07.02.2025, 4h, FR
- --- Référence: CA421CJ

Management de bureau et gestion de projet

Dématérialisation des marchés publics

- --- 13.11.2024, 6h, FR
- Référence: CA044CJ

L'intelligence artificielle dans la planification et la construction — Que peut faire l'IA pour les architectes?

- ---- 19.11.2024, 4h, FR
- Référence: CA397CJ

Confort et bien-être

Planung gesunder Innenraumluftqualität

- --- 29.01.2025, 4h, DE
- --- Référence: CA416CJ

Les couleurs dans l'architecture d'intérieur

- --- 06.02.2025, 7h, FR
- Référence: CA419CJ



PLUS D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

- → Wir möchten Sie darauf aufmerksam machen, dass das Programm der angebotenen Kurse, sowie die Termine und Uhrzeiten laufend aktualisiert werden: www.oai.lu/formation
- Le programme complet de même que les dates et horaires sont mis à jour continuellement:
 www.oai.lu/formation



→ customer@houseoftraining.lu/(+352)465016-1

69 OAI © 10.2023



Conférence CNCD « Feuille de route construction Bas Carbone »

Les interventions illustreront des solutions concrètes et théoriques à travers des projets ou des initiatives exemplaires.

Chaque intervention mettra en lumière des approches innovantes adoptées dans des projets ou initiatives spécifiques, notamment dans le cadre de la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments.

Cette conférence est organisée par l'OAI dans le cadre du Conseil national pour la construction durable (CNCD)

- Programme complet
 et inscription à la
 rubrique «Agenda»
 du site www.oai.lu.
- ---- 12.11.2024, 14h00-17h00
- Lieu: Siège OAI



35° anniversaire de l'OAI: Assemblées Générales Européennes et Colloque sur les enjeux à venir dans le secteur de la construction

Cet événement constituera une occasion unique pour échanger sur les défis communs et renforcer la collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils.

Programme prévisionnel:

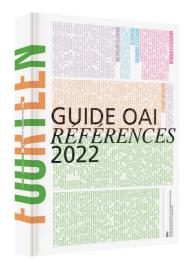
- --- 15.05.2025, 9h00-17h00:

 colloque sur les enjeux

 actuels communs au niveau

 européens (directive

 marchés publics...)
- --- 15.05.2025, 19h00:
 séance académique et
 soirée de gala célébrant
 les 35 ans de l'OAI
- —— 16.05.2025: Assemblées générales des trois organisations CAE, EFCA et ECEC
- Lieu: European Convention
 Center Luxembourg



Lancement du Guide OAI Références 2026

Le 15° guide de références de l'OAI, qui sera publié en octobre 2025 perpétuera la tradition de ses prédécesseurs en offrant un large panorama de notre environnement bâti et de l'évolution de notre cadre de vie.

Nous invitons nos membres à participer à cette nouvelle édition et à partager leurs réalisations pour inspirer et guider le choix des maîtres d'ouvrage pour leurs futurs projets.

- L'appel à participation sera envoyé en février 2025
- Les éditions précédentes du Guide OAI Références peuvent être consultées sur guideoai.lu.

PROCHAINS MAGAZINES OAI

Magazine OAI n°8:

Décembre 2024

Magazine OAI n°9:

Février 2025

Magazine OAI n°10:

Juin 2025

Vous pouvez nous soumettre vos propositions pour la Tribune libre par mail:

oai@oai.lu

L'OAI au service des communes

Qui construit, construit pour nous tous! D'où l'importance que le maître d'ouvrage partage sa responsabilité sociétale avec des concepteurs indépendants. L'OAI en tant qu'organisation accompagne de manière proactive cette relation de confiance dans l'intérêt d'un cadre de vie de qualité et d'un vivre ensemble résilient.

OAI — building sustainable value!

La circulaire OAI n°15, destinée aux administrations communales, présente les multiples rôles et interventions de l'OAI, au-delà de ses missions légales d'organisation professionnelle et culturelles, susceptibles d'intéresser les communes.

Elle a été adressée le 23 septembre 2024 au collège des Bourgmestre et Échevins et aux services techniques de toutes les communes au Luxembourg.

<u>La circulaire aborde les 11</u> points suivants:

- Phase de programmation détaillée: condition sine qua non pour un déroulement efficient du projet
- Maîtrise d'œuvre OAI MOAI.LU

 construire ensemble: une
 réponse holistique pour aménager votre commune
- Participation à l'évolution des contrats-type du secteur communal
- 4. Attribution des missions dans le cadre des marchés publics
- 5. Règlement-type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites

- 6. Assistance aux communes dans le cadre du Pacte Logement
- 7. Simplification administrative
- 8. Formations continues
- Adhésion facultative à l'OAI des architectes, ingénieurs et urbanistes des administrations communales
- 10. Missions d'intérêt public et culturelles : sensibilisation à la culture du bâti «Baukultur»
- 11. Circulaires OAI aux administrations communales sur diverses thématiques

L'OAI est en contact avec l'INAP pour proposer des modules basés sur cette circulaire qui pourront être repris dans le cadre du programme de formation INAP pour les nouveaux élus et le personnel des communes.



DISTRIBUTION

Des exemplaires supplémentaires du présent document sont disponibles sur simple demande par mail au secrétariat de l'OAI (oai@oai.lu).

Il peut également être téléchargé dans la Médiathèque du site www.oai.lu ou en scannant le QR Code



